

Rapport de la Municipalité de Savigny au Conseil communal

05/2010

Gestion communale 2009

Réf.: AG 1835

 $I: 1- administration_generale \\ classement \\ 1835 \\ Ann\'ee_2009 \\ TRAVAUX_MUNICIPALITE \\ RAPPORT_DE_GESTION_2009. \\ document \\ doc$

Savigny, le 23 avril 2010

TABLE DES MATIERES

1.	NTRODUCTION	7
2.	AUTORITÉS	8
2.1	Section 1 Conseil communal	8
2.1.1	Préambule	8
2.1.2	Composition	8
2.1.3	Bureau du Conseil communal	9
2.1.4	Commission de gestion pour l'exercice 2009	9
2.1.5	Commission des finances	10
2.1.6	Commission de recours en matière d'impôts	10
2.1.7	Séances du Conseil communal (AG 1741)	10
2.1.8	Communications de la Municipalité au Conseil communal	12
2.2	Section 2 Municipalité	13
2.2.1	Dicastères de la Municipalité (AG 1464)	13
2.2.2	Séances de la Municipalité (AG 1464)	14
2.2.3	Activités de la Municipalité	14
2.2.4	Manifestations diverses (AG 63)	14
3.	ADMINISTRATION GÉNÉRALE / FINANCES / SÉCURITÉ SOCIALE	19
3.1	Section 1 Administration générale	19
3.1.1	Organisation	19
3.1.2	Personnel communal (AG 669/671/1548/1746)	19
3.1.3	Site internet et services en ligne de l'administration (AG 34/394)	21
3.1.4	Informatique, matériel de bureau et appareils divers (AG 394/1053)	22
3.1.5	Information au public (AG 94/172/929/943/1893)	23
3.1.6	Statistique de la population (AG 599)	24
3.1.7	Registre des bâtiments, logements et habitants (AG 1838)	25
3.1.8	Naturalisations (AG 1271/1921/1922)	25
3.1.9	Initiatives et référendums (AG 1692)	27

3.1.10	Votations et élection 2009 (AG 1665 - 1788)	28
3.1.11	Inspection du Préfet (AG 290)	30
3.1.12	Réception des nouveaux habitants et des jeunes citoyens (AG 1704)	30
3.1.13	Nonagénaires (AG 1656)	30
3.1.14	Marché communal (AG 1609)	30
3.1.15	Amicale des Savigny de France et de Suisse (ASFS) (AG 274)	31
3.1.16	Lignes de trafic régional et assimilé (FI 1428 - AG 39/1590)	31
3.1.17	Cultes (IPC 648 – AG 1571)	32
3.1.18	Relations Etat / communes – Péréquation (AG 497)	32
3.1.19	Relations intercommunales (AG 872)	33
3.1.20	Commission intercommunale de Lavaux (CIL) (AG 36)	33
3.1.21	Lausanne Région (AG 197/580)	33
3.1.22	Promotion touristique et économique (AG 65)	34
3.2 S	Section 2 Finances	35
3.2.1	Rapport des comptes (FI 1738)	35
3.2.2	Arrêté d'imposition (FI 1790)	35
3.3	ection 3 Sécurité sociale	36
3.3.1	Chômage (SECU 99)	36
3.3.2	Accueil de jour des enfants (SECU 406/513/1748)	36
3.3.3	Exécution forcée d'expulsion (SECU 1834)	37
3.3.4	Régionalisation de l'action sociale (RAS) (SECU 586)	37
3.3.5	Facture sociale (SECU 685)	37
3.3.6	Santé publique (SECU 531/392)	38
4. 5	SERVICES INDUSTRIELS / ASSAINISSEMENT	40
4.1 S	ection 1 Services industriels	40
4.1.1	Approvisionnement en eau potable (SI 1114/1927)	40
4.1.2	Qualité de l'eau (SI 40/899)	43
4.1.3	Etat et entretien du réseau (SI 385/1230/1858/1946/1948/1949 - TR 1937)	43
4.1.4	Distribution de gaz (SI 1929)	44
4.2 S	Section 2 Assainissement	44
4.2.1	Station d'épuration de Pra Charbon (TR 46/1493)	44

4	4.2.2	Gestion, entretien et extension du réseau (TR 1912/1934/1938/1942)	46
	4.2.3	Vidange obligatoire des installations particulières (TR 122)	47
5.	E	COLES / SPORTS	48
5.1	S	ection 1 Ecoles	48
;	5.1.1	Rapport de la Direction des écoles (IPC 1546)	48
;	5.1.2	Réorganisation scolaire (IPC 980/1719)	48
;	5.1.3	Bibliothèque de Savigny-Forel (BSF) (AG 872)	49
	5.1.4	Répartition des prestations liées à la scolarité obligatoire entre le canton et la commune (AG 872 - IPC 1740)	49
,	5.1.5	Transports scolaires (AG 235 – IPC 563/1924)	50
,	5.1.6	Association des parents d'élèves de Savigny-Forel (AG 397)	50
5.2	: S	ection 2 Sports	51
	5.2.1	Commission « activités sportives » de Lausanne Région (AG 41)	
	5.2.2	Projet d'un terrain de sport à Mézières (AG 1902)	
6.	D	OMAINES ET BÂTIMENTS / FORÊTS / TRAVAUX	5 0
6.1	S	ection 1 Domaines et bâtiments	52
6.1	S 6.1.1	ection 1 Domaines et bâtiments Entretien des immeubles <i>(DB 277)</i>	52
6.1	S 6.1.1 6.1.2	Entretien des immeubles (DB 277)	52 52
6.1 (S 6.1.1 6.1.2 6.1.3	Entretien des immeubles (DB 277) Maison de commune (DB 56) Forum (DB 38)	52 5252
6.1	S 6.1.1 6.1.2 6.1.3 6.1.4	Entretien des immeubles (DB 277)	
6.1	S 6.1.1 6.1.2 6.1.3 6.1.4 6.1.5	Entretien des immeubles (DB 277) Maison de commune (DB 56) Forum (DB 38) Chauffage à distance (DB 186) Complexe scolaire et salle de gymnastique (DB 54/277/502 – IPC 1034)	
6.1	\$6.1.1 6.1.2 6.1.3 6.1.4 6.1.5 6.1.6	Entretien des immeubles (DB 277)	
6.1	\$6.1.1 6.1.2 6.1.3 6.1.4 6.1.5 6.1.6 6.1.7	Entretien des immeubles (DB 277)	
6.1	\$6.1.1 6.1.2 6.1.3 6.1.4 6.1.5 6.1.6 6.1.7 6.1.8	Entretien des immeubles (DB 277)	
6.1	\$6.1.1 6.1.2 6.1.3 6.1.4 6.1.5 6.1.6 6.1.7	Entretien des immeubles (DB 277)	
6.1	\$6.1.1 6.1.2 6.1.3 6.1.4 6.1.5 6.1.6 6.1.7 6.1.8 6.1.9 6.1.10	Entretien des immeubles (DB 277)	
6.1	6.1.1 6.1.2 6.1.3 6.1.4 6.1.5 6.1.6 6.1.7 6.1.8 6.1.9 6.1.10	Entretien des immeubles (DB 277)	
6.1	\$6.1.1 6.1.2 6.1.3 6.1.4 6.1.5 6.1.6 6.1.7 6.1.8 6.1.9 6.1.10	Entretien des immeubles (DB 277)	

6.	.3 S	ection 3 Travaux	58
	6.3.1	Réseau routier et places (TR 230/304/1519 – PO 432/1903)	58
	6.3.2	Trottoirs (TR 1519/1937)	60
	6.3.3	Eclairage public (TR 495)	60
	6.3.4	Places de jeux (TR 304)	61
	6.3.5	Abribus (DB 868)	62
	6.3.6	Piliers publics (AG 929)	62
	6.3.7	Entretien des cours d'eau (TR 953)	62
	6.3.8	Entretien des espaces verts (TR 133 – DB 1675)	62
	6.3.9	Véhicules et machines du service de la voirie (AG 1761)	63
	6.3.10	Déchets (TR 58/1225/1939)	63
7.	. U	RBANISME / POLICE / PROTECTION CIVILE	65
7.	1 S	ection 1 Urbanisme	65
	7.1.1	Police des constructions (TR 73)	65
	7.1.2	Etudes en cours (TR 591/765/1857/1937/1938)	66
	7.1.3	Prévention des dangers naturels (TR 1892 – PO 925)	68
7.	2 S	ection 2 Police	69
	7.2.1	Réforme policière vaudoise (AG 42)	69
	7.2.2	Police intercommunale (PO 160)	69
	7.2.3	Contrôles de vitesse (PO 123)	72
	7.2.4	Police du commerce (PO 79/215/925/1647/1663/1735/1808/1876 – TR 1892)	72
	7.2.5	Protection de la population (PO 925)	73
	7.2.6	Défense contre l'incendie (PO 981)	76
	7.2.7	Contrôle des denrées alimentaires (PO 912/1105)	77
7.	3 S	ection 3 Protection civile	78
	7.3.1	Organisation régionale de protection civile (ORPC) de Lavaux (PO 312)	78
	7.3.2	Abris de protection civile (PO 487)	78
8.	. с	ONCLUSION	79

ANNEXES

(Séparations en couleur)

- 1. Liste des postes de travail au 31 décembre 2009
- 2. Rapport d'activités 2009 de Lausanne Région
- 3. Statistiques du marché de l'emploi au 31 décembre 2009
- 4. Tableau des comptages d'eau de 2004 à 2009
- 5. Information sur la qualité de l'eau distribuée en 2009
- 6. Rapport d'activités 2009 de la Direction des écoles
- 7. Rapport d'activités 2009 de la bibliothèque
- 8. Rapport d'activités 2009 du service des transports scolaires
- 9. Rapport d'activités 2009 de la Commission « Bâtiments »
- 10. Rapport d'activités 2009 de M. Karali Mikesch, garde forestier
- 11. Mesure B12 du Plan directeur cantonal (PDCn) du 7 juin 2007
- 12. Rapport de gestion 2009 de l'Organisation régionale de protection civile (ORPC) de Lavaux

Savigny, le 23 avril 2010

Au Conseil communal de Savigny

RAPPORT DE LA MUNICIPALITE GESTION COMMUNALE 2009

Madame la Présidente,

Mesdames les Conseillères. Messieurs les Conseillers.

1. Introduction

Conformément aux dispositions de la Loi du 28 février 1956 sur les communes et du Règlement du 20 avril 2009 du Conseil communal, la Municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation le rapport sur sa gestion durant l'année 2009.

Ce document est destiné à apporter une information générale et synthétique, mais néanmoins systématique de l'activité municipale pendant l'année écoulée. Il est complété par le rapport de la Commission de gestion.

Pour faciliter la compréhension de ce document, nous utilisons toujours la même présentation, ce qui assure une comparaison aisée des exercices qui se succèdent. Ainsi, il est réparti en chapitres, représentant chacun un dicastère ; les chapitres sont divisés en sections.

2. Autorités

2.1 Section 1 Conseil communal

2.1.1 Préambule

En application de la Constitution vaudoise du 14 avril 2003, la durée des législatures, à compter du 1^{er} juillet 2006, est de 5 ans et s'étend de juillet à juin.

Sous chiffres 2.1.2 à 2.1.6 ci-après, nous fournissons les compositions prévalant au 31 décembre 2009 et non au 30 juin 2009.

2.1.2 Composition

Le Conseil communal, autorité délibérante de notre commune, était constitué, au <u>31 décembre 2009</u>, des 58 membres suivants :

Ballif Laureline	Dufey Frédéric	Libal Laurence	Porret Antoine
Ballif Robert	Dutoit Dominique	Lorusso Maïté	Ritter Philippe
Berthoud Jean	Etter Liliane	Marchon Alain	Ruffieux Jacques
Beutler Yves	Etter Philippe	Matter Philippe	Schaer Monika
Borloz Bernard	Félix Nicole	Meylan Daniel	Schaerer François
Bovard Alain	Galliano Patrick	Moret Daniel	Schellenbaum Sprenger Luisa
Braguglia Diego	Ganguin Raymond	Mottaz Christian	Simanis Moira
Brühlmann Ralph	Grandgirard Philippe	Obrist Roland	Stehlin Roland
Coquil Sylvaire	Guignard Anne-Marie	Ochs Jacques	Vaney Berthe
Cornut Marc	Hämmerli Daniel	Pasche Christophe	Warpelin Claudia
Cosandey Patrick	Jaques Jean-Pierre	Peissard André	Weidmann Yenny Chantal
Crettaz Patricia	Lagier Georges	Perreten Alain	Werly Jean-Pierre
Debétaz Pierre-Alain	Lavanchy Claude	Pinnenkemper Christiane	Widmer Mary-Lou
Décombaz Jean-Marc	Lavanchy Gérard	Pipoz Louis	
Diserens Anne-Lise	Lemarchand Reymond Isabelle	Poncelet Jean-Louis	

2.1.3 Bureau du Conseil communal

Présidente M^{me} Widmer Mary-Lou Vice-présidente M^{me} Ballif Laureline Scrutateurs M^{me} Lorusso Maïté M. Werly Jean-Pierre

Scrutateurs suppléants M. Dufey Frédéric

M. Etter Philippe

Secrétaire M^{me} Guignard Anne-Marie

Secrétaire suppléant M. Hämmerli Daniel

2.1.4 Commission de gestion pour l'exercice 2009

Présidente M^{me} Libal Laurence

Membres M. Ballif Robert

M. Galliano Patrick

M. Pasche Christophe M^{me} Schaer Monika M^{me} Simanis Moira

M^{me} Warpelin Claudia

Suppléants M. Etter Philippe

M. Lagier Georges

2.1.5 Commission des finances

Président M. Peissard André

Membres M. Debétaz Pierre-Alain

M. Dutoit DominiqueM. Matter Philippe

M. Pipoz Louis

M. Ruffieux Jacques

M^{me} Weidmann Yenny Chantal

2.1.6 Commission de recours en matière d'impôts

Présidente M^{me} Schaer Monika

Membres M. Cornut Marc

M. Stehlin Roland

Suppléant M. Etter Philippe

2.1.7 Séances du Conseil communal (AG 1741)

M^{me} Mary-Lou Widmer, Présidente, a dirigé les débats de 5 séances, au cours desquelles le Conseil communal a traité les objets suivants :

N°	OBJETS
05/2008	Révision du règlement du Conseil communal
01/2009	Règlement relatif à l'octroi d'une concession pour exécuter des installations intérieures de gaz
02/2009	Demande de crédit pour l'achat de deux bus scolaires
03/2009	Modification du Plan général d'affectation du 27 février 1981 : changement de zone au lieu-dit « Le Martinet », parcelle RF n° 350
04/2009	Rapport de gestion 2008
05/2009	Demande de crédit complémentaire pour l'assainissement du système d'épuration des eaux usées
06/2009	Rapport des comptes 2008
07/2009	Budget 2010
08/2009	Crédits complémentaires au budget de fonctionnement pour l'année 2009
09/2009	Demande de crédit complémentaire pour l'amélioration du réseau de chauffage à distance et l'introduction de la production de chaleur au gaz
10/2009	Demande de crédit destiné à financer les travaux d'entretien des bâtiments communaux sous la forme d'un crédit-cadre pour la période 2010-2014
11/2009	Modification au Plan général d'affectation (PGA) du 27 février 1981 : échange de zones au lieu-dit « Combafou », parcelles RF n° 345 et 932
12/2009	Demande de crédit pour l'assainissement de la zone du Martinet d'En Haut

2.1.8 Communications de la Municipalité au Conseil communal

Durant l'année 2009, la Municipalité a adressé des communications au Conseil communal, notamment sur les sujets suivants :

- Incidents au Pavillon scolaire : chute d'un cache de néon à deux reprises au mois de février 2009 ; mesures mises en œuvre pour déterminer les causes de ces incidents et rétablir la sécurité des locaux
- Résultat de l'expertise relative à l'évaluation de la sécurité du parc immobilier scolaire, ordonnée par le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) au mois de juin 2008
- Difficultés et avenir du journal Le Courrier
- Avenir du journal Le Giratoire
- Départ et remplacement de M. Marc-Etienne Caillat, collaborateur au service de la voirie
- Départ et remplacement de M^{me} Anouchka Sonnay, secrétaire au greffe municipal
- Départ et remplacement de M. Christophe Baetscher, responsable des espaces verts au service de la voirie
- Départ et remplacement de M^{le} Cecilia Ehrbar, à l'issue de son apprentissage d'employée de commerce
- Démission de M. Bernard Pouly, Municipal, au 31 décembre 2009

2.2 Section 2 Municipalité

2.2.1 Dicastères de la Municipalité (AG 1464)

Président M. Thuillard Jean-Philippe

Vice-président 2009 M. Etter Louis

Administration générale M. Thuillard Jean-Philippe

Finances Suppléant : M. Hanhardt Michel

Sécurité sociale

Cultes

Services industriels M. Etter Louis

Assainissement Suppléant : M. Thuillard Jean-Philippe

Instruction publique M. Pouly Bernard

Bâtiments Suppléant : M. Regamey Gilbert

Sports

Domaines M. Regamey Gilbert

Forêts Suppléant : M. Pouly Bernard

Travaux

Urbanisme M. Hanhardt Michel

Police Suppléant : M. Etter Louis

Protection civile

SDIS

Secrétaire municipale M^{me} Sahli Isabelle Boursier communal M. Pasche Bertrand

2.2.2 Séances de la Municipalité (AG 1464)

Le lundi est en principe le jour réservé pour la séance ordinaire de la Municipalité, laquelle a siégé à 48 reprises, traitant 1'365 objets.

2.2.3 Activités de la Municipalité

L'entente au sein du collège municipal est cordiale. Elle favorise une gestion harmonieuse et efficace des affaires courantes, ainsi que le développement de projets.

En 2009, l'attention de la Municipalité a été principalement retenue par :

- Le crédit-cadre relatif à l'entretien des bâtiments communaux pour la période 2010-2014
- La sécurité des bâtiments scolaires
- L'étude d'aménagement d'une déchetterie
- La mise en œuvre des travaux d'amélioration du chauffage à distance du Complexe scolaire
- Le remplacement de plusieurs conduites d'eau potable
- L'étude d'aménagement d'un trottoir à la route de Pré la Pierre
- L'assainissement de la zone du Martinet d'En Haut
- La mise en place du réseau de distribution de gaz
- L'avenir du Collège du Martinet
- Le remplacement de la convention bibliothèque par un mandat de prestations de la commune à l'Etat
- L'harmonisation des registres des bâtiments, logements et habitants
- La protection et la sécurité de la population (notamment canicule 2009, centre de vaccination)
- L'étude et l'installation de deux panneaux d'affichage extérieurs à messages variables

2.2.4 Manifestations diverses (AG 63)

Les autorités locales sont toujours très sollicitées pour participer à de nombreuses manifestations. Dans la mesure du possible, la Municipalité répond positivement et nous récapitulons ci-dessous les assemblées auxquelles elle était notamment présente (liste non exhaustive) :

Date	Manifestation	
22 janvier	Assemblée générale de la Commission intercommunale de Lavaux	
25 janvier	Assemblée générale de la Fédération vaudoise des jeunesses campagnardes	
28 janvier	Journée technique de la Société des distributeurs d'eau de la Suisse romande	
24 février	Séance de présentation du système d'information géographique des réseaux de distribution d'eau	
25 février	Séance de Lausanne Région, secteur est	
26 février	Repas de la Société de laiterie de Savigny	
5 mars	Réception des nouveaux habitants et des jeunes citoyens (majorité)	
10 mars	Assemblée générale de l'Association de la ligne de tir de la Bedaulaz	
12 mars	Séance intermunicipale Savigny et Forel (Lavaux)	
19 mars	Séance du Service des mamans de jour	
26 mars	Séance des syndics du district de Lavaux-Oron	
28 mars	Rencontre des maires des Savigny à Savigny (Haute-Marne, France)	
31 mars	Séance des Transports publics de la région lausannoise SA, réseau régional est	
1 ^{er} avril	Assemblée des déléguées de l'Association des paysannes vaudoises	
2 avril	Assemblée générale de l'Association pour le système d'information du territoire vaudois	
2 avril	Assemblée générale de l'Organisation régionale de protection civile de Lavaux	
2 avril	Séance d'information sur la mise en application de la loi sur les réseaux, organisée par l'Association « Réseau de la communauté sanitaire de la région lausannoise »	
3 avril	Séance de présentation de l'étude « Portrait du cœur du canton »	
15 avril	Inauguration du Comptoir régional d'Oron	
20 avril	47 ^{ème} Fête cantonale des chanteurs vaudois à Aigle	
22 avril	Assemblée générale de l'Automobile Club de Suisse	
23 avril	Séance du Triage forestier de Savigny	
23 avril	Assemblée générale de la Fédération des triages du 5 ^{ème} arrondissement	
23 avril	Séance d'information sur les réfections de joints de chaussée sur l'A9 entre Vennes et Villeneuve	
28 avril	Cérémonie de passation de pouvoirs du commandant de la police intercommunale et son successeur	

Date	Manifestation		
29 avril	Demi-journée technique relative au bilan 2008 de l'épuration vaudoise		
29 avril	Séance relative à la participation des communes du district à l'Association « Réseau de la communauté sanitaire de la région lausannoise »		
30 avril	Assemblée générale de Lausanne Région		
30 avril	Assemblée générale du Service d'aide à la famille de Lavaux		
30 avril	Assemblée générale du Groupement de défense contre la grêle à Lavaux		
3 mai	Visite des infrastructures du Centre de formation routière de Savigny		
5 mai	Assemblée générale du Développement économique du Canton de Vaud		
6 mai	Séance de présentation du projet « Analyse des dangers et des risques »		
7 mai	Assemblée générale de la Banque Raiffeisen Lausanne - Haute-Broye - Jorat		
7 mai	Assemblée générale de l'Association « Réseau de la communauté sanitaire de la région lausannoise »		
13 mai	Assemblée générale de l'Association des syndics et municipaux de police		
13 mai	Assemblée générale de Transport handicap Vaud		
14 mai	Assemblée générale de la PPE Savigny-Forum		
15 mai	Assemblée générale de Romande Energie Holding SA		
15 mai	Assemblée générale des Transports publics de la région lausannoise SA		
17 mai	Régionale des musiques de Lavaux à Grandvaux		
19 mai	Assemblée générale de l'Entraide familiale Chexbres, Puidoux, Rivaz et Saint-Saphorin (Lavaux)		
23 mai	Giron des musiques de la Veveyse à Saint-Martin		
23 mai	23 ^{ème} Congrès de l'Amicale des Savigny de France et de Suisse à Savigny-sur-Grosne (Saône-et-Loire, France)		
28 mai	Assemblée générale de GEDREL SA		
29 mai	Cérémonie de départ de deux prêtres de la Paroisse catholique Saint-Etienne (La Sallaz)		
9 juin	Séance de présentation de la loi sur la procédure administrative		
11 juin	Séance d'information sur les statuts de l'Association « Jorat, une terre à vivre au quotidien »		
13 juin	18 ^{ème} Tir des Municipalités à Essertes		
17 juin	Assemblée générale du Centre de ramassage et d'identification de déchets spéciaux SA		

Date	Manifestation		
18 juin	Assemblée générale de la Caisse intercommunale de pensions (prévoyance professionnelle du personnel communal)		
18 juin	Séance d'information relative aux itinéraires de déviation durant les travaux de réfection des joints des ponts d'autoroute entre Vennes et Villeneuve		
20 juin	100 ^{ème} Journée des communes vaudoises à Lausanne		
24 juin	Course des aînés à Morat		
24 juin	Assemblée générale de Champ-de-Plan SA Mézières		
25 juin	Séance de la Commission « Pyjama » de Lausanne Région		
25 juin	Assemblée générale de l'Association RAS Est lausannois-Oron-Lavaux		
30 juin	Séance d'information sur le « Plan canicule 2009 »		
3 juillet	Promotions de l'Etablissement scolaire de Savigny-Forel		
1 ^{er} août	Fête nationale		
15 août	Manifestation organisée à l'occasion des 30 ans du passeport vacances		
15 août	Concours intercommunal de rame à Cully		
25 août	Séance de Lausanne Région, secteur est		
26 août	Séance du Service des mamans de jour		
2 septembre	Assemblée générale de la Commission intercommunale de Lavaux		
4 septembre	Matinée d'information à la Compostière « La Coulette »		
4 septembre	Inauguration officielle des nouvelles infrastructures du Centre de formation routière de Savigny SA		
5 septembre	Marché de Savigny		
9 septembre	Séance d'information sur la certification du bois des forêts		
11 septembre	Table ronde des communes du district de Lavaux-Oron sur l'avenir du journal Le Courrier		
22 septembre	Journée officielle du Comptoir suisse		
23 septembre	Séance sur le tourisme organisée par la Préfecture du district de Lavaux-Oron		
23 septembre	Manifestation au Forum marquant l'arrivée du gaz naturel à Savigny		
29 septembre	Assemblée générale de Lausanne Région		
30 septembre	Séance d'information sur l'application du Plan directeur cantonal		
30 septembre	Assemblée générale d'Holdigaz SA		
1 ^{er} octobre	ctobre Séance d'information sur les concepts énergétiques des communes vaudoises		

Date	Manifestation	
4 octobre	Journée sportive régionale pour la promotion du broomball	
8 octobre	Séance des syndics interdistricts de l'agglomération lausannoise	
10 octobre	Inauguration du terrain de football des Prés de Bamps à Forel (Lavaux)	
15 octobre	Séance d'information sur la reforme de la péréquation et de la facture sociale	
27 octobre	Cérémonie à l'occasion du premier anniversaire du métro m2	
27 octobre	Séance des Transports publics de la région lausannoise SA, réseau régional est	
28 octobre	Séance d'information et de recrutement des sapeurs-pompiers	
29 octobre	Séance de la Commission « Pyjama » de Lausanne Région	
29 octobre	Assemblée générale de l'Organisation régionale de protection civile de Lavaux	
29 octobre	Séance des syndics du district de Lavaux-Oron	
29 octobre	Séance de la Commission cantonale de coordination pour la gestion des déchets	
4 novembre	Assemblée générale de GEDREL SA	
4 novembre	Assemblée générale extraordinaire de l'Union des communes vaudoises	
7 novembre	Assemblée des délégués de la Société cantonale des musiques vaudoises	
8 novembre	Fête du 25 ^{ème} anniversaire de la Ludothèque de Savigny « La Cigale »	
10 novembre	Rencontre des gérants de la sécurité (police cantonale) et des responsables de quartiers dans le cadre de la surveillance mutuelle des habitations	
11 novembre	Séance du Forum de l'observatoire de la sécurité	
11 novembre	Assemblée générale de la Fédération des triages forestiers du 5 ^{ème} arrdt	
12 novembre	Conférence sur le projet d'agglomération Lausanne-Morges	
13 novembre	Soirée du personnel	
19 novembre	Assemblée générale de la Forestière	
21 novembre	Réunion des délégués de l'Amicale des Savigny de France et de Suisse à Savigny-les-Beaune (Côte-d'Or, France)	
22 novembre	Assemblée paroissiale d'automne	
25 novembre	Prise de congé de M ^{me} Anne-Marie Guignard, secrétaire de la Direction des écoles de Savigny-Forel (départ à la retraite)	
25 novembre	Assemblée générale de l'Association RAS Est lausannois-Oron-Lavaux	
9 décembre	Séance sur l'avenir du journal Le Courrier	
19 décembre	Inauguration des nouveaux locaux de la BCV, agence de Savigny	

3. Administration générale / Finances / Sécurité sociale

3.1 Section 1 Administration générale

3.1.1 Organisation

Le service de l'administration générale comprend les offices suivants :

- Secrétariat municipal
- Greffe municipal
- Location des salles
- Bourse communale
- Bureau technique
- Office de la population
- Registre civique

Ces offices sont en contact permanent avec les citoyens et leur rendent les services nécessaires. L'horaire de travail, prolongeant l'ouverture des bureaux le jeudi jusqu'à 19h00, compensée par la fermeture le vendredi après-midi, donne entière satisfaction au public.

3.1.2 Personnel communal (AG 669/671/1548/1746)

3.1.2.1 Postes de travail

La liste des postes de travail au 31 décembre 2009 est jointe en annexe¹.

Les mutations au sein de notre personnel communal durant l'année écoulée, dans l'ordre chronologique des départs et des arrivées, ont été les suivantes :

- M. Marc-Etienne Caillat, ouvrier au service de la voirie, a démissionné au 31 mars 2009.
- M. Christophe Métraux a pris ses fonctions le 1^{er} avril 2009, en qualité d'ouvrier au service de la voirie, en remplacement de M. Marc-Etienne Caillat.
- M^{me} Anouchka Sonnay, secrétaire à 70 % au greffe municipal, a démissionné au 30 juin 2009.

¹ Liste des postes de travail au 31 décembre 2009

- M^{me} Caroline Gay a pris ses fonctions le 1^{er} août 2009, en qualité de secrétaire à 60 % au greffe municipal, en remplacement de M^{me} Anouchka Sonnay. La diminution du poste de 70 % à 60 % sera évaluée d'ici à l'été 2010 et au besoin le taux sera réadapté.
- M^{lle} Cecilia Ehrbar a terminé avec succès son apprentissage d'employée de commerce, voie E, le 16 août 2009.
- M^{lle} Angelina Wazau a pris ses fonctions le 17 août 2009, en qualité d'apprentie de commerce, voie E.
- Le taux d'activité de M^{me} Françoise Vermot, bibliothécaire, a été augmenté de 80 % à 100 % avec effet au 1^{er} août 2009, pour répondre aux besoins du contrat de prestations passé avec l'Etat, entré en vigueur à la même date.
- Le taux d'activité de M^{me} Sylvie Perreten, bibliothécaire assistante, a été augmenté de 20 % à 50 % avec effet au 1^{er} août 2009, pour répondre aux besoins du contrat de prestations passé avec l'Etat, entré en vigueur à la même date.
- M. Christophe Baetscher, responsable des espaces verts au service de la voirie, a démissionné au 31 août 2009.
- Le taux d'activité de M. Philippe Desarzens, chauffeur de bus scolaire, a été diminué de 100 % à 85 % avec effet au 1^{er} septembre 2009, en raison d'une modification de son cahier des charges.
- M. Roland Stehlin, responsable des transports scolaires remplaçant, a été engagé de manière définitive, en qualité de chef des transports scolaires, à compter du 1^{er} octobre 2009.
- M. Patrick Nessi a pris ses fonctions le 1^{er} novembre 2009, en qualité de responsable des espaces verts au service de la voirie, en remplacement de M. Christophe Baetscher.
- M. Jean-Jacques Ogay, responsable des transports scolaires, a pris une retraite anticipée le 31 décembre 2009, consécutive à une longue maladie.

3.1.2.2 Personnel temporaire et stages divers

Service de la voirie

- M. Guillaume Benzi a effectué une mesure d'emploi temporaire LACI, subventionnée par l'assurance-chômage, du 15 juin au 14 décembre 2009, dans le but d'acquérir des connaissances et de compléter son expérience professionnelle dans le domaine des espaces verts.
- M. Michel Junod effectue une mission temporaire, du 1^{er} août 2009 au 31 juillet 2010, pour pallier au poste de M. Christophe Baetscher resté vacant d'août à octobre 2009 et à l'absence planifiée de M. Christophe Métraux à l'école de recrues de mars à juillet 2010, ainsi qu'à titre de renfort de l'équipe régulière.

Service des transports scolaires

- M. Roland Stehlin a poursuivi sa mission temporaire, en remplacement de M. Jean-Jacques Ogay, jusqu'au 30 septembre 2009 et a été engagé par un contrat de durée indéterminée à compter du 1^{er} octobre 2009.
- M. Gilbert Diserens a poursuivi ses missions ponctuelles de chauffeur remplaçant, pour pallier aux absences des uns et des autres. Cependant, compte tenu de son âge, nous avons mis un terme à notre collaboration d'un commun accord à la fin de l'année scolaire 2008-2009 et le remercions ici de tous les services rendus avec beaucoup de disponibilité.
- MM. Christian Poux et Sasa Lazic, collaborateurs du service de conciergerie, titulaires du permis de conduire de la catégorie D (cars), respectivement depuis mars et avril 2009, ont assuré des remplacements.

Greffe municipal et bourse communale

- M^{lle} Angelina Wazau a effectué un stage du 13 au 15 janvier 2009
- M^{lle} Céline Dormann a effectué un stage du 20 au 22 janvier 2009
- M^{lle} Déborah von Siebenthal a effectué un stage du 15 au 17 avril 2009

3.1.2.3 Apprentissages

- M^{lle} Angelina Wazau a débuté sa formation d'employée de commerce, voie E, le 17 août 2009 au greffe municipal.
- En automne 2009, nous avons créé un 2^{ème} poste d'apprenti(e) agent d'exploitation CFC, orientation service domestique et engagé un recrutement pour la rentrée 2010-2011 auprès des Etablissements scolaires de Savigny-Forel et Mézières, ainsi que sur le site de l'orientation professionnelle. A ce jour, ce recrutement n'a pas abouti.

3.1.3 Site internet et services en ligne de l'administration (AG 34/394)

- Nous veillons à tenir notre site internet à jour, afin qu'il conserve son attrait et remplisse sa mission.
 - Sa fréquentation a atteint une moyenne mensuelle de 5'860 visites en 2009.
- Les services en ligne de l'administration communale, mis en place dès janvier 2007, nous donnent, ainsi qu'aux utilisateurs, pleine satisfaction. Pour mémoire, nous rappelons que les services suivants sont disponibles :
 - Annonce d'arrivée dans la commune
 - Annonce de départ de la commune

- Changement d'adresse
- Inscription des chiens
- Demande d'attestations de domicile, de séjour, de légitimation (résidence secondaire) et de départ
- Demande de renseignements sur l'état civil, la date de naissance, l'adresse, les dates d'arrivée et de départ, le précédent lieu de séjour et la destination d'une personne adulte nommément désignée, à la condition qu'une preuve d'intérêt (motif de la demande) soit spécifiée dans le formulaire
- Afin de compléter notre offre de services en ligne et de répondre aux besoins de nos services et du public, nous avons mis en place un guichet cartographique.

Cet outil permet à tous de visualiser des données géographiques sous forme de cartes interactives et d'obtenir, en tout temps, des informations (à caractère public) afférant au territoire communal, telles que :

- Numéro des parcelles du registre foncier
- Surface des parcelles
- Type de couverture du sol (jardin, forêt, etc.)
- Genre de parcelles (privée, domaine public, etc.)
- Numéro ECA des bâtiments
- Adresse des bâtiments
- Genre de bâtiments (habitation, commercial, etc.)
- Zones d'affectation
- Dès 2009, les arbres protégés selon le Plan de classement du 9 janvier 2001
- Etc.

En outre, il offre aussi la possibilité de :

- Imprimer des extraits de carte au format A4 ou A3, selon diverses options (résolution, orientation, ajout d'un titre ou d'une note, impression ou non du résultat d'une requête)
- Mesurer des surfaces ou des distances
- Compléter un extrait de carte par des lignes, des points, des rectangles ou des polygones et de leur attacher des étiquettes personnalisées

3.1.4 Informatique, matériel de bureau et appareils divers (AG 394/1053)

 Dans le cadre de l'entretien courant du parc informatique, nous avons renouvelé deux PC.

- La photocopieuse de l'administration communale a été remplacée à l'issue du contrat de location.
- Le fax et le répondeur de l'administration communale, usagés et défectueux, ont été remplacés.
- Deux lampadaires halogènes, garnissant des bureaux, ont été remplacés par des modèles « nouvelle génération » à néons avec économiseur d'énergie.
- La machine à café de la cafétéria de la Maison de commune a été remplacée. Nous avons conservé la formule du distributeur de boissons chaudes, fonctionnant avec des jetons ou de la monnaie, ainsi que de la vaisselle jetable; cette solution répond en effet aux conditions d'occupation de la cafétéria qui est également utilisée par des services extérieurs (enseignants, police, agence d'assurances sociales, notamment).

3.1.5 Information au public (AG 94/172/929/943/1893)

- Nos supports d'information au public sont les suivants :
 - Presse : Le Régional, Le Courrier, 24 Heures et Feuille des avis officiels (FAO)
 - Journal communal : Le Giratoire
 - Site internet communal
 - Bulletin mensuel résultant de la Loi du 24 septembre 2002 sur l'information (LInfo), inséré sur le site internet communal et affiché aux piliers publics
 - Piliers publics
- Journal Le Courrier
 - En 2008, Le Courrier a étendu sa distribution dans le nouveau district de Lavaux-Oron, tout en procédant à un « relookage » de sa présentation. A cette occasion, il a engagé une démarche auprès des communes du district, consistant à abonner tous leurs ménages à un tarif préférentiel et à devenir ainsi l'outil hebdomadaire de communication communale. Bien que séduisante, nous n'avons pas adhéré à cette offre, pour des motifs de principe : premièrement, nous avons considéré qu'il s'agissait d'une ingérence dans la sphère privée et deuxièmement, il n'y avait pas à notre sens un intérêt public justifiant une telle prise en charge, dès lors que l'information relève de l'initiative et de la responsabilité individuelles de chacun.
 - En 2009, le journal Le Courrier a informé les communes du district, ainsi que la Préfecture du district de Lavaux-Oron que les recettes ne couvrant plus les dépenses, l'imprimerie Campiche, éditrice du journal, devra cesser sa parution. Sous l'égide de la Préfecture, une réflexion a été engagée au sein des communes en vue du sauvetage du journal. Après mûre réflexion et malgré la position exprimée ci-dessus, nous avons néanmoins accepté de participer à l'opération de soutien durant l'année 2009 par le versement d'une contribution unique de

CHF 10'965.00, représentant CHF 7.50 par ménage, en contrepartie d'une distribution hebdomadaire du journal par tous-ménages de juin à décembre 2009.

Pour les raisons évoquées ci-dessus, notre soutien financier n'a pas été renouvelé en 2010. Par ailleurs et après en avoir débattu à plusieurs reprises, la Municipalité n'a pas non plus opté pour la publication des avis d'enquête dans le journal Le Courrier, dès lors que sa diffusion n'est pas suffisamment représentative et n'assure pas, en conséquence, la publicité nécessaire à ceux-ci. Nous avons eu l'occasion de répondre oralement au Conseil communal sur ce point.

• Journal communal Le Giratoire

Après 12 ans d'existence et 46 numéros, le journal Le Giratoire a cessé de paraître à fin 2009.

« Repoussée année après année, la décision de M. Roland Borremans est désormais irrévocable : il quitte sa fonction de rédacteur en chef du Giratoire. Ainsi étêté, le comité de rédaction se cherche un nouveau chef et de nouvelles motivations ... », peut-on lire dans le dernier numéro du journal.

Malgré les efforts entrepris par la rédaction, la Municipalité, les appels lancés au Conseil communal et une réunion avec le comité de la Société de développement de Savigny, rien n'y a fait. Personne ne s'est annoncé pour reprendre le flambeau.

Résignée, l'équipe de rédaction a donc posé sa plume et titré « Giratoire : affaire classée ».

La Municipalité tient ici à remercier très chaleureusement la rédaction du Giratoire et à lui exprimer sa reconnaissance pour son travail de grande qualité, qui a incontestablement contribué à informer les habitants de Savigny, à leur faire mieux connaître leur commune et à les rapprocher.

Le Giratoire, affaire vraiment classée ? La Municipalité espère que non ...

Faute de repreneur, il faudra réfléchir au moyen de suppléer Le Giratoire. Toutes les idées et les bonnes volontés sont bienvenues.

3.1.6 Statistique de la population (AG 599)

Au 31 décembre 2009, la population de notre commune s'élevait à 3'365 habitants, contre 3'350 au 31 décembre 2008. Elle se compose de :

- 1'312 hommes suisses et 349 hommes étrangers
- 1'387 femmes suisses et 317 femmes étrangères

3.1.7 Registre des bâtiments, logements et habitants (AG 1838)

- La loi vaudoise d'application de la Loi fédérale du 23 juin 2006 sur l'harmonisation des registres des habitants et d'autres registres officiels de personnes (LHR) a été adoptée par le Grand Conseil le 2 février 2010.
- Les opérations réalisées par les communes et le canton en collaboration avec les services de la Confédération durant l'année 2009 ont été importantes.
 - Au printemps 2009, les communes vaudoises ont été invitées à procéder à un import de données issues des registres fédéraux dans le registre communal des habitants, comportant notamment le nouveau numéro AVS à 13 positions. Cette opération a rencontré de nombreuses incohérences entre les données issues des registres fédéraux et celles enregistrées par les registres des contrôles des habitants, soit en particulier un ratio important d'erreurs quant à l'indentification des père et mère des individus. Aussi, cette opération de transfert a été suspendue au mois de juillet 2009 et ne sera reprise qu'en 2010.
- Comme annoncé dans notre rapport de gestion 2008 (sous chiffre 3.1.7), nous avons validé l'offre de prestations de la Poste Suisse, dont le mandat consiste à procéder à la numérotation administrative des logements (supplément à l'identifiant fédéral : EWID), de façon à atteindre les résultats suivants :
 - Toutes les personnes figurant dans le registre des habitants sont dotées d'un statut selon les spécifications de la norme fédérale en la matière.
 - Un numéro administratif de logement est attribué au logement issu du registre des bâtiments et logements selon la directive de l'Office fédéral de la statistique (OFS).
 - L'identifiant fédéral de logement correspondant est attribué aux personnes figurant dans le registre des habitants, au moyen du numéro administratif de logement.
 - Pour chaque logement annoncé dans la liste des logements et occupants des gérances immobilières, le numéro administratif de logement, ainsi que les identificateurs fédéraux de bâtiment et de logement, s'ils existent, sont communiqués aux gérances d'immeubles.

3.1.8 Naturalisations (*AG 1271/1921/1922*)

3.1.8.1 Commission communale des naturalisations

La Commission communale des naturalisations est en fonction depuis le 1^{er} mai 2005, suite à l'entrée en vigueur de la Loi du 28 septembre 2004 sur le droit de cité vaudois (LDCV). Dite commission est une commission extraparlementaire nommée par la Municipalité, composée de conseillers communaux et d'un membre au moins de la Municipalité.

Au 31 décembre 2009, elle était composée des conseillers communaux suivants :

- M. Sylvaire Coquil
- M^{me} Anne-Lise Diserens
- M. Philippe Grandgirard
- M. Antoine Porret
- M^{me} Claudia Warpelin

3.1.8.2 Naturalisations ordinaires

Les décisions d'octroi de la bourgeoisie communale dans le cadre d'une naturalisation ordinaire sont basées sur les pièces du dossier produit par le candidat et le résultat de son audition par la Commission communale des naturalisations.

En 2009, nous avons accordé les bourgeoisies suivantes :

- 02.02.2009: M^{lle} Anne-Sophie Taillebois (France)
- 02.02.2009: M^{me} Madeleine Alice Jeanne Fulvie Vandermeir (France)
- 27.04.2009: M. Jean-Luc Rémy Hugues Billaud, s'étendant à son épouse, M^{me} Corinne Solange Viviane Charlotte Billaud née Pubert, ainsi qu'à leurs trois enfants mineurs, Antoine Michel Jean, Jeanne Marie Solange et Paul Thierry Pascal Billaud (France)
- 15.06.2009 : M. Sali Smajli, s'étendant à son épouse M^{me} Miradije Smajli née Buqa (République du Kosovo)

3.1.8.3 Naturalisations facilitées cantonales

Cette procédure concerne les étrangers nés en Suisse et les jeunes de la deuxième génération, ayant effectué l'essentiel de leur scolarité obligatoire en Suisse. Elle ne comporte pas d'audition des candidats.

En 2009, nous avons accordé les bourgeoisies suivantes :

- 12.01.2009: M^{me} Bénédicte Marthe Joseph Marie Claessens (France)
- 02.03.2009 : M^{me} Selvi Musliu née Smajli (République du Kosovo)
- 02.03.2009 : M. Halil Smajli (République du Kosovo)
- 02.03.2009 : M. Sevdail Smajli (République du Kosovo)
- 14.04.2009 : M. Felipe Antonio Rodriguez Medina (République Dominicaine)
- 14.04.2009 : M^{lle} Meilyn Darhian Rodriguez Medina (République Dominicaine)
- 20.07.2009: M^{lle} Belinda Lacorbiere (France et Pays-Bas)
- 12.10.2009: M. Tsz Him Mok (Royaume-Uni)

- 19.12.2009 : M^{lle} Oleksandra Oleksandrivna Veshchenikina (Ukraine)

3.1.9 Initiatives et référendums (AG 1692)

Conformément aux dispositions de la Loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP), nous avons procédé au contrôle des actes démocratiques suivants :

INITIATIVES FEDERALES 2009				
N°	Objets	Echéance	Signatures	
1.	Sur l'épargne-logement	07.02.2009	46	
2.	Pour la protection face à la violence des armes	04.03.2009	73	
3.	Pour des jeux d'argent au service du bien commun	22.10.2009	23	
4.	Contre de nouveaux avions de combat	10.12.2009	10	
5.	Pour le renforcement des droits populaires dans la politique étrangère (accords internationaux : La parole au peuple !)	04.09.2009	15	
6.	Six semaines de vacances pour tous	15.07.2009	6	
7.	Protection contre le tabagisme passif	19.11.2010	71	

INITIATIVES CANTONALES 2009				
N°	Objets	Echéance	Signatures	
1.	Assistance au suicide	18.02.2009	88	
2.	Pour un rabais d'impôt qui protège les assuré(e)s, plutôt que les actionnaires	20.07.2009	72	
3.	Sauver Lavaux	20.07.2009	147	
4.	Vivre et voter ici	28.12.2009	76	

REFERENDUMS FEDERAUX 2009				
N°	Objets	Echéance	Signatures	
1.	Non à la révision de la loi sur la prévoyance professionnelle « Non à la baisse des rentes »	16.04.2009	65	
2.	Contre la modification du 12.06.2009 de la loi fédérale sur les entraves techniques au commerce (LETC)	01.10.2009	107	

3.1.10 Votations et élection 2009 (AG 1665 - 1788)

Dates	Votations fédérales	Electeurs inscrits	Bulletins valables	Oui	Non
08.02.2009					
1.	Arrêté fédéral du 13 juin 2008 portant	2'110	1'192	857	335
	approbation de la reconduction de l'accord entre la Suisse et la Communauté européenne et ses Etats membres sur la libre circulation des personnes, ainsi qu'approbation et mise en œuvre du protocole visant à étendre l'accord sur la libre circulation à la Bulgarie et à la Roumanie		56 %	72 %	28 %
<u>17.05.2009</u>					
1.	Arrêté fédéral du 3 octobre 2008 « Pour la prise	2'106	953	744	209
	en compte des médecines complémentaires » (contre-projet à l'initiative populaire « Oui aux médecines complémentaires » qui a été retirée)		45 %	78 %	22 %
2.	Arrêté fédéral du 13 juin 2008 portant	2'106	947	434	513
	approbation et mise en œuvre de l'échange de notes entre la Suisse et la Communauté européenne concernant la reprise du règlement relatif aux passeports biométriques et aux documents de voyage (développement de l'acquis de Schengen)		45 %	46 %	54 %
27.09.2009					
1.	Arrêté fédéral du 13 juin 2008 relatif au financement additionnel de l'Al par un	2'113	1'071	681	390
	financement additionnel de l'Al par un relèvement temporaire des taux de la TVA, modifié par l'arrêté fédéral du 12 juin 2009 portant modification de cet arrêté		51 %	64 %	36 %
2.	Arrêté fédéral du 19 décembre 2008 portant	2'113	1'011	754	257
	suppression de l'initiative populaire générale		48 %	75 %	25 %
<u>29.11.2009</u>					
1.	Arrêté fédéral du 3 octobre 2008 sur la création	2'102	1'121	746	375
	d'un financement spécial en faveur de tâches dans le domaine du trafic aérien		53 %	67 %	33 %
2.	Initiative populaire du 21 septembre 2007	2'102	1'207	467	740
	« Pour l'interdiction d'exporter du matériel de guerre »		57 %	39 %	61 %
3.	Initiative populaire du 8 juillet 2008 « Contre la	2'102	1'214	555	659
	construction de minarets »		58 %	46 %	54 %

Date	Votations cantonales	Electeurs inscrits	Bulletins valables	Oui	Non
08.02.2009					
1.	Loi du 2 septembre 2008 modifiant celle du 5 décembre 1956 sur les impôts communaux	2'110	1'142 54 %	727 64 %	415 36 %
2.	Loi du 9 septembre 2008 modifiant celle du 4 juillet 2000 sur les impôts directs cantonaux	2'110	1'141	811	330
27.09.2009			54 %	71 %	29 %
1.	Initiative populaire « Pour une police unifiée et	2'113	1'052	499	553
	plus efficace »		50 %	47 %	53 %
2.	Modification de l'article 65 de la Constitution du	2'113	1'054	992	62
	Canton de Vaud du 14 avril 2003 (hébergement médico-social)		50 %	94 %	6 %
3.	Introduction de l'article 63a dans la Constitution	2'113	1'054	754	300
	du Canton de Vaud du 14 avril 2003 (école à journée continue)		50 %	72 %	28 %
4.	Modification de l'article 106 et introduction de	2'113	938	740	198
	l'article 125a dans la constitution du Canton de Vaud du 14 avril 2003 (création du nouveau Ministère public cantonal)		44 %	79 %	21 %
29.11.2009	Préavis du canton à la demande de	2'102	1'152	415	736
	suppression de la limitation dans le temps de l'autorisation d'exploitation de la centrale nucléaire de Mühleberg		55 %	36 %	64 %

Date	Election communale	
<u>19.10.2009</u>		
1.	Election complémentaire à la Municipalité suite à la démission au 31 décembre 2009 de M. Bernard Pouly	Election tacite
	Est élue au 1 ^{er} janvier 2010 : M ^{me} Chantal Weidmann Yenny	

3.1.11 Inspection du Préfet (AG 290)

M. Jean-François Croset, Préfet du district de Lavaux-Oron, a procédé à l'inspection de notre commune le 24 novembre 2009.

Il a considéré que les documents contrôlés étaient correctement tenus et complets.

3.1.12 Réception des nouveaux habitants et des jeunes citoyens (AG 1704)

La Municipalité a invité les nouveaux habitants et les jeunes citoyens à une réception commune le 5 mars 2009 au Forum.

3.1.13 Nonagénaires (AG 1656)

Les congratulations communales ont été transmises à :

23.03.1910	Crot Louise &
07.03.1912	Pouly Jules 🕆
09.06.1913	Cornut Fernand
21.10.1914	Mottier Jean
02.03.1916	Cornut Violette
08.06.1916	Delessert Arthur

21.09.1916	Diserens Lina
23.07.1917	Diserens Gaston
01.08.1917	Rouge Berthe
25.12.1917	Chaubert Berthe
27.09.1919	Badoux Pierre
29.12.1919	Aebi Elise

3.1.14 Marché communal (AG 1609)

Pour l'édition 2009, la Commission « Marché » nous a proposé de faire plus ample connaissance avec les communes de l'ancien district d'Oron, désormais rattachées à Lavaux-Oron. Grâce à la collaboration de l'ARO (Association région Oron) et de l'Office régional du tourisme Jorat — Haute-Broye, nous avons pu découvrir quelques particularités de cette région, représentées notamment par :

- La filière du bois emmenée par M. Daniel Sonnay, charpentier aux Tavernes, et ses amis bûcherons et menuisiers nous ont offert la possibilité de tester un mur de grimpe.
- La boutique « Mohair du Jorat » à Ropraz et ses chèvres angora.

- La galerie d'art « Jaykay Gallery » à Carrouge.
- La boutique d'articles de cadeaux « Le Caillou » à Vuibroye.

La journée, gratifiée d'un temps magnifique, a battu son plein avec succès et s'est terminée par une soirée animée au Forum.

3.1.15 Amicale des Savigny de France et de Suisse (ASFS) (AG 274)

- Il est de tradition, dans le cadre des activités de l'Amicale de France et de Suisse, de réunir l'ensemble des maires des Savigny lors du renouvellement des mandats municipaux français. Aussi, le 28 mars 2009, Savigny (Haute-Marne), village le moins peuplé de l'Amicale, a organisé la rencontre des maires, à laquelle notre commune était représentée.
- C'est à Savigny-sur-Grosne (Saône-et-Loire, France) que s'est tenu le 23^{ème} congrès de l'Amicale, auquel ont participé 39 administrés et élus de notre commune.

Le calendrier des prochains congrès est le suivant :

- 2010 : Savigny-les-Beaune

2011 : Savigny-sur-Braye

- 2012 : Savigny (Suisse)

En 2009, il n'y a pas eu de camp itinérant des jeunes.

3.1.16 Lignes de trafic régional et assimilé (FI 1428 - AG 39/1590)

3.1.16.1 Participation communale aux coûts non couverts

L'indemnité pour coûts non couverts des lignes de trafic régional et assimilé s'est élevée à CHF 184'319.25 pour notre commune en 2009, alors que le montant porté au budget ascendait à CHF 178'600.00.

Le Service de la mobilité nous a invités à inscrire un montant de CHF 191'782.40 au budget 2010. L'augmentation résulte notamment de l'évolution des charges financières liées au crédit-cadre 2007-2010 de financement de l'infrastructure ferroviaire (en particulier dans le bassin 6 Riviera-Pays-d'Enhaut).

3.1.16.2 Transports publics de la région lausannoise

- Métro m2 : en début d'année 2009, le m2 a subi diverses interruptions de service, en particulier au mois de février. La mise au point technique de ce système de transport s'avère plus difficile et lente que prévu. Néanmoins et selon les exploitants, la 1^{ère} année d'exploitation du m2 a été très positive. Il a dépassé ses promesses, transportant 22 millions de passagers ; l'objectif fixé pour 2009, soit un taux de performance de 99 % par mois à réaliser pendant 3 mois consécutifs, a ainsi été atteint. Le bilan est par conséquent un succès.
- En 2009, les différentes phases d'ajustements apportés au réseau R08, entré en vigueur le 14 décembre 2008, ainsi que le lancement du réseau R10 le 13 décembre 2009, ont permis aux TL de dépasser les résultats visés au début du Plan 2005/2009: l'objectif d'augmenter de 13 millions le nombre de voyageurs, soit 20 % de plus qu'en 2005, a été atteint; l'objectif en termes de recettes a été dépassé (13.3 millions réalisées contre 11.3 millions visées). Concrètement, le lancement du réseau R10 a permis la création de 2 lignes de bus vers l'ouest et le prolongement d'une ligne au nord.
- La fréquentation des voyageurs sur le m1 a été en hausse de + 11 % en 2009 par rapport à 2008. Afin d'augmenter encore sa capacité, l'acquisition de 5 rames supplémentaires a été mise à l'étude.

3.1.17 Cultes (IPC 648 – AG 1571)

Au 1^{er} octobre 2009, les confessions présentes dans notre commune étaient les suivantes :

-	Protestants	1'589
-	Catholiques	1'124
-	Autres confessions (juifs, musulmans, orthodoxes, bouddhistes, etc.)	190
-	Sans confession	493

3.1.18 Relations Etat / communes – Péréquation (AG 497)

• Le décompte final de la péréquation 2008 s'est soldé par un montant de CHF 422'252.00 en défaveur de notre commune.

 Comme indiqué dans notre rapport de gestion 2008, un groupe de travail, composé de représentants du canton et des communes par le truchement de l'Union des communes vaudoises (UCV) et de l'Association des communes vaudoises (AdCV), a été mis en place en 2008, pour étudier les réformes possibles des systèmes de péréquation auxquels il est reproché en particulier un manque de clarté. Le système actuel devrait en principe prendre fin au 31 décembre 2010.

3.1.19 Relations intercommunales (AG 872)

En date des 23 juin / 17 juillet 2009, nous avons passé un contrat de prestations entre l'Etat de Vaud d'une part et les Communes de Savigny et Forel (Lavaux) d'autre part, réglant les prestations scolaires fournies par la bibliothèque. De plus amples précisions à ce sujet sont fournies sous chiffre 5.1.4 ci-après.

3.1.20 Commission intercommunale de Lavaux (CIL) (AG 36)

En 2009, la Commission intercommunale de Lavaux (CIL) a poursuivi l'étude des différents dossiers en cours, soit notamment la révision de la Loi du 12 septembre 1979 sur le Plan de protection de Lavaux (LLavaux), l'élaboration d'un guide méthodique pour les communes et la mise en place de signalisation à l'intérieur du périmètre Unesco.

3.1.21 Lausanne Région (AG 197/580)

3.1.21.1 Activités générales

Nous vous remettons ci-joint le rapport d'activités 2009 de Lausanne Région². Son attention a été particulièrement retenue par la mise en œuvre de nouveaux projets, tels que l'étude de la collaboration entre les réseaux d'accueil de jour au sein du périmètre de Lausanne Région, la mise en œuvre du projet DUO 15-18, l'étude de la taxe au sac dans les grandes villes suisses, l'organisation de la journée sportive régionale du 4 octobre 2009 et l'organisation des comptages quinquennaux sur les routes cantonales qui auront lieux en 2010.

3.1.21.2 Lausanne Région « Service pyjama »

Le service pyjama dessert 77 communes par les entreprises de transports TL, LEB, CFF régional et longue distance.

² Rapport d'activités 2009 de Lausanne Région

La fréquentation de ce service a globalement progressé de 4 % en 2009, soit : plus 6.4 % pour le LEB, plus 17.5 % pour les CFF, moins 1.4 % pour les bus. Le service pyjama a transporté 95'000 utilisateurs en 2009, soit 4'000 de plus qu'en 2008.

3.1.22 Promotion touristique et économique (AG 65)

Faute d'un partenariat pro actif avec Montreux-Vevey Tourisme et selon le vœu émis par le Conseil communal dans le cadre de l'examen du budget 2010, nous avons résilié notre adhésion à la convention de collaboration du 11 juin 2003 avec effet au 31 décembre 2010.

A l'échelle du district, une réflexion a été engagée en vue d'un rassemblement des communes au sein d'une même association. Cependant, le district de Lavaux-Oron présente des particularités que l'on ne saurait ignorer :

- Flux économique divergent.
- Attraction des Communes de Pully, Belmont-sur-Lausanne, Paudex, Lutry vers Lausanne.
- Attraction des Communes de Villette (Lavaux), Grandvaux, Cully, Riex, Epesses, Chexbres, Rivaz, Saint-Saphorin (Lavaux) et Puidoux vers Montreux-Vevey.
- Les Communes de Savigny et Forel (Lavaux), placées au milieu du district et les communes de l'ancien district d'Oron ne constituent pas à elles seules un pôle économique et touristique suffisamment caractérisé et solide permettant d'envisager la constitution d'une association régionale.

Cela dit, nous relevons que la Loi du 12 juin 2007 sur l'appui au développement économique (LADE) ne contraint pas les communes à être membres d'une association touristique.

3.2 Section 2 Finances

3.2.1 Rapport des comptes (FI 1738)

Nous nous référons au rapport spécifique en la matière (préavis n° 06/2010).

3.2.2 Arrêté d'imposition (FI 1790)

Nous nous référons au préavis n° 13/2008 - Arrêté d'imposition pour les années 2009 et 2010, adopté par le Conseil communal au cours de sa séance du 6 octobre 2008.

Le taux d'imposition communal a été maintenu à 72 points.

3.3 Section 3 Sécurité sociale

3.3.1 Chômage (SECU 99)

Vous trouverez en annexe les statistiques de la situation du marché de l'emploi dans le Canton de Vaud au 31 décembre 2009³.

3.3.2 Accueil de jour des enfants (SECU 406/513/1748)

3.3.2.1 Accueil en milieu familial (service de mamans de jour)

- Durant l'année 2009, le réseau des 10 communes a fonctionné avec 26 mamans de jour au 1^{er} janvier et 28 au 31 décembre.
 - Si le nombre de mamans de jour reste assez stable, le nombre d'heures de garde a encore progressé, soit de 39'354 heures en 2008 à 41'569.5 heures en 2009.
- Les mamans de jour ont gardé 155 enfants.
 - 33 enfants de Savigny ont bénéficié du service, représentant 11'231 heures de garde.
- A fin 2009, un bureau dans le bâtiment de l'administration communale de Puidoux a été aménagé pour la coordinatrice du réseau et la caissière. Depuis 2009, une caissière effectue en effet les tâches qui étaient exécutées bénévolement par les associations d'entraide familiale.
- Le service de mamans de jour avait obtenu une dérogation du Service de protection de la jeunesse (SPJ) jusqu'en juin 2010, car il comporte moins de 35 mamans de jour. Aussi, dès juillet 2010, ce service pourrait ne plus être subventionné; pour notre commune, cela ne fait pas de différence, car nous ne bénéficions pas de la subvention étant donné que nous ne sommes pas encore membres d'un réseau d'accueil de jour.

3.3.2.2 Aide individuelle en matière d'accueil de jour des enfants

En 2009, aucune demande d'aide ne nous a été présentée.

3.3.2.3 Réseau d'accueil de jour

Ce dossier est en cours d'instruction, notamment sur les aspects suivants :

- Analyse des conditions des réseaux voisins
- Analyse du résultat de l'enquête menée en septembre 2009 auprès des parents de la commune

_

³ Statistiques du marché de l'emploi au 31 décembre 2009

- Réorganisation de l'Etablissement scolaire de Savigny-Forel
- Locaux d'accueil

3.3.3 Exécution forcée d'expulsion (SECU 1834)

En 2009, nous avons été saisis à quatre reprises par le Juge de paix pour des exécutions forcées d'expulsion : dans deux cas pour des logements et dans deux cas pour des locaux de bricolage. Ces procédures ont toutes abouti à une solution satisfaisante, soit par un arrangement direct entre les locataires et le propriétaire (logements), soit par un départ spontané du locataire moyennant l'octroi d'un petit délai supplémentaire (locaux de bricolage).

3.3.4 Régionalisation de l'action sociale (RAS) (SECU 586)

 Les comptes 2008 de l'Association RAS Est lausannois-Oron-Lavaux se sont soldés par un excédent de recettes de CHF 31'250.20, au lieu du déficit budgétisé de CHF 30'775.00. Dès lors et pour la deuxième fois depuis l'entrée en vigueur de la Loi du 24 novembre 2003 sur l'organisation et le financement de la politique sociale (LOF), les communes n'ont pas été appelées à participer au fonctionnement de la RAS pour l'exercice 2008.

Le montant de l'excédent de recettes a été attribué au fonds de réserve.

- Le déficit budgétisé par l'Association RAS pour 2010 se monte à CHF 3'300.00; il correspond à l'excédent à charge des communes, mais sera financé, en cas de besoin, par le fonds de réserve.
- Notre participation au financement des agences d'assurances sociales et de l'agent régional s'est élevée à CHF 14.86 par habitant en 2008, alors qu'elle avait été budgétisée à CHF 16.76 par habitant.

Pour 2010, la participation budgétisée s'élève à CHF 15.35 par habitant, alors qu'elle s'élevait à CHF 15.90 par habitant au budget 2009.

3.3.5 Facture sociale (SECU 685)

- Comme indiqué dans le rapport de gestion 2006, la participation communale à la facture sociale est désormais calculée sur la base de sa classification définitive qui n'est connue qu'après le bouclement des comptes de toutes les communes vaudoises, soit à la fin de l'été.
- Le montant de notre participation à la facture sociale 2008, communiqué au mois de septembre 2009, s'est élevé à CHF 2'437'849.00, alors que les acomptes se sont élevés à CHF 2'635'383.00, soit une différence en notre faveur de CHF 197'534.00.

• La participation prévisionnelle de notre commune à la facture sociale 2010, communiquée en janvier 2010, a été fixée à CHF 3'055'677.00.

3.3.6 Santé publique *(SECU 531/392)*

3.3.6.1 Organisme médico-social vaudois (OMSV) et Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD)

 La Loi du 5 décembre 1967 sur l'Organisme médico-social vaudois (OMSV) a été abrogée avec effet au 31 décembre 2009 et remplacée par la Loi du 6 octobre 2009 sur l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD).

L'AVASAD est une association de droit public, autonome, dotée de la personnalité juridique et placée sous la surveillance de l'Etat. Elle est chargée de mettre en œuvre sur l'ensemble du territoire vaudois la politique d'aide et de soins à domicile, ainsi que des mesures en matière de promotion de la santé et de prévention. L'AVASAD accomplit ses missions par l'intermédiaire de ses associations ou fondations régionales d'aide et de soins à domicile, ainsi qu'en collaboration avec les réseaux de soins reconnus d'intérêt public. Dans ce contexte et finalement comme auparavant, les associations ou fondations régionales d'aide et de soins à domicile sont les membres de l'AVASAD. Elles-mêmes sont constituées en associations de communes ou en associations ou en fondations de droit privé, à condition que les communes y soient majoritairement représentées ; elles sont chargées d'exécuter les missions de l'AVASAD énoncées à l'article 2 de la loi, ce qui inclut en particulier la gestion des CMS qui fournissent les prestations d'aide et de soins à domicile à la population, le cas échéant avec la collaboration d'institutions privées actives dans le domaine médico-social.

A forme de l'article 18 de la loi, les charges de l'AVASAD et des associations ou fondations régionales d'aide et de soins à domicile sont couvertes, premièrement, par leurs ressources propres et, en second lieu, par moitié par l'Etat et les communes sous forme de prestations pécuniaires. Les subventions de l'Etat et des communes sont versées à l'AVASAD. Celle-ci redistribue la part dévolue aux associations ou fondations régionales d'aide et de soins à domicile sur la base du budget arrêté conformément à l'article 23 de la loi. La contribution de l'Etat et des communes est déterminée chaque année prospectivement sur la base des ressources propres de l'AVASAD et des associations ou fondations, des prestations à fournir et des ressources en personnel et en infrastructures nécessaires à cet égard, des programmes qui leur sont confiés, ainsi que de leur activité antérieure et de leurs perspectives de développement, au vu notamment de l'évolution des besoins de la population. La contribution de chaque commune est calculée d'après le chiffre de sa population établi par le recensement annuel. C'est dire que l'Etat et les communes financent subsidiairement et paritairement les prestations d'aide et de soins à domicile fournies par les centres médico-sociaux placés sous la

responsabilité des associations ou fondations régionales d'aide et de soins à domicile.

 En 2008, la participation des communes s'est élevée à CHF 76.10/habitant, incluant un montant supplémentaire de CHF 21.60/habitant au titre des effets de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) destiné à couvrir la perte de la subvention fédérale de l'AVS.

La participation 2009 s'est élevée à CHF 83.00/habitant. La participation prévisionnelle 2010 a été fixée à CHF 90.20/habitant, soit une augmentation de CHF 7.20/habitant par rapport à 2009, qui s'explique comme suit :

-	Augmentation de la population moyenne vaudoise	1.2 %
-	Impact du vieillissement de la population	0.6 %
-	Augmentation des prestations demandées par les clients actuels	1.3 %

La répartition du financement des prestations dispensées sur le terrain s'établit comme suit :

-	Assureurs maladie	33 %
-	Clients	11 %
-	Canton	28 %
_	Communes	28 %

3.3.6.2 Aide et soins à domicile

 Notre commune est rattachée à l'Association pour la promotion de la santé et le maintien à domicile de la couronne lausannoise (APROMAD). L'APROMAD est une association régionale d'aide et de soins à domicile remplissant les missions de l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD). Elle est régie par la Loi du 20 janvier 2007 sur les réseaux de soins (LRS).

L'APROMAD regroupe les fournisseurs de soins et les autres milieux intéressés représentant la chaîne complète de prestations, incluant des activités préventives, curatives, palliatives, médico-sociales et de réadaptation, relevant tant de la prise en charge somatique que psychiatrique. Elle a pour missions l'amélioration de la coordination des soins et de l'orientation des usagers dans le système de santé, ainsi que la promotion de la collaboration interinstitutionnelle au niveau régional. Dans ce contexte, elle est en particulier chargée de gérer les centres médico-sociaux (CMS) et les réseaux de soins.

 Notre commune est rattachée au CMS d'Oron-la-Ville en ce qui concerne les prestations médico-sociales et à l'Association « Réseau de la communauté sanitaire de la région lausannoise (ARCOS) » en ce qui concerne le réseau de soins.

4. Services industriels / Assainissement

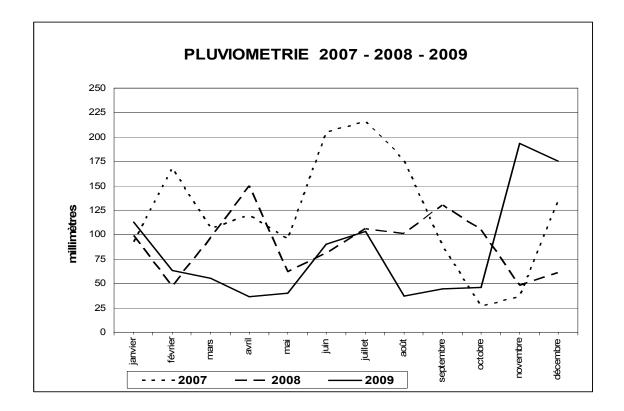
4.1 Section 1 Services industriels

4.1.1 Approvisionnement en eau potable (SI 1114/1927)

4.1.1.1 Production d'eau

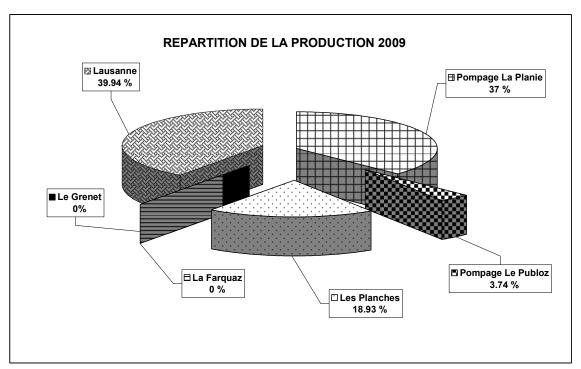
Comme chaque année, nous vous remettons en annexe le tableau des comptages de l'année écoulée⁴, comportant également le résultat des quatre années précédentes pour permettre une comparaison.

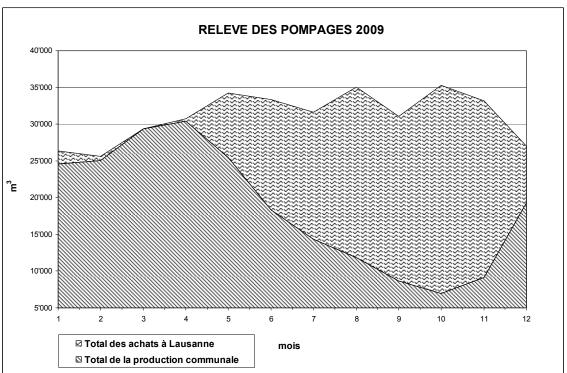
Les graphiques ci-dessous illustrent les données de ces résultats pour les trois dernières années.



⁴ Tableau des comptages d'eau de 2004 à 2009

_





4.1.1.2 Analyse du résultat des comptages 2009

- Le volume des fuites est semblable à celui de l'année 2008 et s'explique de la même manière, à savoir :
 - Contrôle de bornes hydrantes par les pompiers : environ 400 m³ par exercice
 - Purge du réseau (5 x par année) : environ 2'000 m³
 - Diverses ruptures importantes de conduites : en 24 heures, elles peuvent facilement engendrer un débit de 400-500 m³
- Les fuites sont détectées par les moyens suivants :
 - Le téléphone d'un particulier
 - Le contrôle visuel par notre service des eaux
 - Le contrôle journalier de la consommation d'eau par le système de télégestion et la localisation d'éventuelles fuites par les 60 détecteurs installés sur le réseau
 - Le contrôle auditif par notre service des eaux lors des relevés des compteurs

4.1.1.3 Captage des sources de Nazareth et du Renard au pompage de la Planie

Afin de régler le problème des souillures présentes dans l'eau, en particulier par fortes précipitations, évoqué dans le rapport de gestion 2008 (sous chiffre 4.1.1.3), nous avons pris les mesures suivantes :

- Des travaux ont été entrepris pour détourner les eaux de ruissellement contenant des bactéries et pénétrant dans la zone de captage, dans une conduite avant le captage.
- Par ailleurs et comme également évoqué dans le rapport de gestion 2008, nous avons poursuivi l'étude du dispositif de traitement continu de l'eau de toutes les sources du pompage de la Planie et finalement opté pour le procédé de désinfection par chloration. Le dispositif définitif a été mis en place au printemps 2009.

Les travaux précités ont été financés au moyen du budget ordinaire.

En conséquence, les zones de protection des sources du captage de Nazareth n'ont pas encore été légalisées, de sorte que l'autorisation définitive de les exploiter n'a pas été délivrée en 2009.

4.1.2 Qualité de l'eau (SI 40/899)

Moyennant les mesures mises en place, décrites sous chiffre 4.1.1.3 ci-dessus, les résultats des analyses bactériologiques, microbiologiques et chimiques ont dans l'ensemble été déclarés conformes aux normes en vigueur, dès le mois de mars 2009. Vous trouverez ci-joint l'information sur la qualité de l'eau distribuée 2009⁵, diffusée sur le site internet de la commune et aux piliers publics.

4.1.3 Etat et entretien du réseau (SI 385/1230/1858/1946/1948/1949 - TR 1937)

4.1.3.1 Fuites

- Lors de contrôles au cours des relevés de compteur, ainsi que lors du relevé des 60 détecteurs de fuites tous les quinze jours, nous avons décelé :
 - 11 fuites sur le réseau communal
 - 6 fuites sur le réseau privé, annoncées à leurs propriétaires pour réparation
 - 1 fuite sur une borne hydrante
- Nous avons installé 10 détecteurs de fuite supplémentaires sur le réseau. Leur relevé, deux fois par mois, de même que la lecture journalière des graphiques et quantités, nous permet de suivre d'une façon plus précise les fluctuations sur le réseau.

4.1.3.2 Compteurs

Nous avons fourni et posé 12 compteurs pour de nouveaux abonnés.

4.1.3.3 Extension du réseau

La Ville de Lausanne a terminé les travaux de construction du réservoir de la Montagne du Château et sa conduite d'adduction au cours du 4^{ème} trimestre 2009. La pression procurée par ce réservoir est suffisante pour alimenter notre commune sans pompage ; en conséquence, les pompes de la station de refoulement de Vers-chez-les-Blanc ont été remplacées par une vanne télécommandée avec un débit de 1'500 litres/minute. Nous économisons ainsi des frais d'énergie (facture d'électricité).

Par ailleurs, nous avons supprimé, en accord avec la Ville de Lausanne, la prise d'eau à notre disposition au réservoir de la Farquaz, dont nous n'avons pas fait usage depuis deux ou trois ans. Nous économisons ainsi une taxe fixe de l'ordre de CHF 6'000.00 par année.

⁵ Information sur la qualité de l'eau distribuée en 2009

4.1.3.4 Renouvellement de conduites

En 2009, nous avons procédé à l'étude du remplacement de quatre conduites d'eau potable, sises :

- Route de Nialin
- Route du Martinet
- Chemin d'Eden-Roc
- Route de Pré la Pierre

Les crédits y relatifs (préavis n° 01/2010 et 02/2010) ont été accordés par le Conseil communal au cours de sa séance du 15 février 2010.

4.1.4 Distribution de gaz (SI 1929)

- Au cours de sa séance du 2 mars 2009, le Conseil communal a adopté le règlement relatif à l'octroi d'une concession pour exécuter des installations intérieures de gaz. Ce sujet est abondamment traité par la Commission de gestion 2009 dans son rapport.
- Les travaux de construction du réseau se sont poursuivis en 2009.

4.2 Section 2 Assainissement

4.2.1 Station d'épuration de Pra Charbon (TR 46/1493)

- Comme annoncé dans notre rapport de gestion 2008 (sous chiffre 4.2.1), une demande de crédit complémentaire pour la construction de la STEP de Pra Charbon (préavis n° 05/2009) a été présentée au Conseil communal et accordée au cours de sa séance du 20 avril 2009.
- Nous avons installé un climatiseur dans le local des tableaux électriques et de gestion, afin de maintenir une température constante de 22°. Cette mesure permettra de ménager l'équipement le plus longtemps possible.
- En 2009, nous avons entrepris une étude pour éliminer la mousse (bactéries filamenteuses) qui se forme à la surface des deux bassins d'oxygénation. Ces bactéries n'entravent pas le fonctionnement de la STEP en tant que tel, mais en s'épaississant, elles se déversent dans les bassins de décantation et terminent dans le ruisseau de Pra Charbon ...
- Conformément à l'engagement pris dans notre rapport de gestion 2008 (sous chiffre 4.2.1), nous fournissons ci-après un tableau du coût détaillé de l'exploitation de la STEP pour les années 2008 et 2009.

Exploitation de la STEP 2008 - 2009	Unité	Estimation préavis	Année 2008	Cout/ m³	Coût/ hab.	Année 2009	Coût/ m³	Coût/ hab.
Débit d'entrée STEP mesuré	m ³		458'170			415'679		
Débit d'entrée estimé par temps sec/mois	m ³		23'250			24'800		
Débit d'entrée estimé par temps sec/année	m ³		279'000			297'770		
Facture eau abonnés Savigny + consommation communale	m ³		271'384			297'770		
Eau parasitaire passant par la STEP	m ³		179'170			117'909		
Consommation env. par habitant/année prise en compte pour les calculs	m ³							
Habitants	hab.	3380	3'200			3'350		
Eau traitée	m ³							
Coût de la main-d'œuvre	CHF/h	59.00	54.60			54.60		
Heures prévues de main-d'œuvre	heure	1'456	1'675			1'432		
Déchets de grilles	CHF		16'424.70	0.06	5.13	16'200.00	0.05	4.91
Traitement de boues	CHF		103'868.55	0.38	32.46	92'532.25	0.31	28.04
Energie	CHF	34'000.00	46'906.80	0.17	14.66	48'000.00	0.16	14.55
Fonctionnement biologique et décantation	CHF		83'196.95	0.31	26.00	75'728.40	0.25	22.95
Divers	CHF	243'700.00	21'000.00	0.08	6.56	9'104.10	0.03	2.72
Amortissement et intérêts	CHF	394'000.00	336'060.00	1.24	105.02	336'060.00	1.13	100.32
TOTAUX	CHF	671'700.00	607'457.00			577'624.75		
Coût par m³ traité et par habitant	CHF	201.00		2.24	189.83		1.94	173.48

4.2.2.1 Gestion et entretien du réseau

- Des passages caméra ont été effectués à des endroits posant problème, soit notamment au chemin des Humberts et à la route de la Goille.
- L'étude relative à l'inventaire des servitudes d'eaux usées et d'eaux claires en faveur de la commune, afin de différencier les réseaux privé et communal, se poursuit.
- Une pompe a été remplacée à la station de pompage d'En Brit.
- La commune a repris la station de pompage des eaux usées sise à la route des Miguettes 27.
- Les stations de pompage de la route du Grenet et d'En Brit ont fait l'objet d'un contrôle périodique des installations électriques.
- La commune a poursuivi l'assainissement du réseau d'eaux usées du quartier des Humberts, dès lors que la canalisation existante provoquait régulièrement des inondations dans un bâtiment privé, voire des pollutions dans le ruisseau de Pierre-Ozaire. Ce problème était récurrent depuis plusieurs années.

4.2.2.2 Extension du réseau

- Les travaux d'assainissement des collecteurs d'eaux usées La Vaudèze Saint-Amour - Pra Charbon et du chemin des Marguerites (préavis n° 11/2008) sont entièrement terminés. Le coût final des travaux s'inscrit dans le montant du crédit accordé.
 - Nous avons conservé l'ancienne conduite de La Vaudèze Saint-Amour Pra Charbon pour récolter les eaux parasitaires et éviter qu'elles soient conduites à la STEP. A cet égard, nous avons observé qu'à deux endroits, les rejets dans le ruisseau présentent un débit important en cas de précipitations.
- Conformément à son engagement, la commune a repris gratuitement les collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées posés par le promoteur du lotissement de villas des chemins des Girolles et de la Daumuse, après vérification de leur bienfacture.
- Au cours de sa séance du 23 novembre 2009, le Conseil communal a accordé un crédit pour assainir la zone du Martinet d'En Haut (préavis n° 12/2009).
 - Les travaux débuteront au mois d'avril 2010.

4.2.3 Vidange obligatoire des installations particulières (TR 122)

La campagne de vidange des installations particulières d'épuration a eu lieu en septembre 2009, échelonnée sur 5 jours.

50 propriétaires ont été contactés. 48 fosses ont été contrôlées et 39 d'entre elles vidangées.

5. Ecoles / Sports

5.1 Section 1 Ecoles

5.1.1 Rapport de la Direction des écoles (IPC 1546)

Nous vous remettons en annexe le rapport d'activités 2009 de la Direction des écoles⁶.

5.1.2 Réorganisation scolaire (IPC 980/1719)

5.1.2.1 Etude en cours

L'article 50 de la Loi scolaire du 12 juin 1984 (LS) dispose que les modalités de collaboration entre les communes concernées par un établissement scolaire sont définies par la Loi du 28 février 1956 sur les communes (LC) et que les formes relevant du droit privé sont exclues. Ainsi, lorsque plusieurs communes sont impliquées, elles doivent créer une collaboration intercommunale au sens de l'article 107a LC, à savoir une entente intercommunale ou une association de communes.

De plus, la mesure B41 du Plan directeur cantonal (PDCn) du 5 juin 2007 a pour objectif d'assurer l'efficacité pédagogique et financière de l'organisation scolaire. Dans ce contexte, toute construction nouvelle doit permettre de regrouper sur un seul site par direction les bâtiments abritant les niveaux 7 à 9 de l'enseignement secondaire. Cela implique le regroupement obligatoire des trois voies secondaires (VSO, VSG, VSB).

En 2008, le Conseil d'Etat a ratifié l'accord HarmoS (harmonisation de la scolarité obligatoire) d'une part et la convention scolaire romande d'autre part. Ces deux accords intercantonaux ont deux incidences sur notre établissement scolaire, à savoir :

- Scolarisation obligatoire de tous les enfants dès l'âge de 4 ans révolus
- Mise à disposition de places dans des structures d'accueil extrascolaire en nombre suffisant

Dans sa configuration actuelle, l'Etablissement scolaire de Savigny-Forel n'a pas le nombre d'élèves suffisant lui permettant de répondre au regroupement de tous les élèves du cycle secondaire. Le défi qui se présente donc à nous est de définir une nouvelle organisation scolaire. Une étude fine de plusieurs variantes retenues est actuellement en cours. Il s'agit d'analyser la pertinence de celles-ci, en y intégrant notamment les besoins pédagogiques, les volontés politiques, le parc immobilier, les

_

⁶ Rapport d'activités 2009 de la Direction des écoles

transports scolaires, l'accueil extrascolaire et l'évolution démographique. Nous avons bon espoir que l'étude aboutisse dans le courant de l'année 2010, de façon à pouvoir être validée par les autorités compétentes en 2011.

5.1.2.2 Commission scolaire

Compte tenu des éléments exposés sous chiffre 5.1.2.1 ci-dessus, la Commission scolaire en place, dans la composition indiquée ci-dessous, n'a pas encore été remplacée par le Conseil d'établissement. Son existence est toutefois demeurée théorique en 2009, car elle n'a concrètement pas fonctionné. Elle sera dissoute dans le courant de l'année 2010.

Président	M. Flotron Daniel, Syndic	Forel (Lavaux)
Membres	M. Pouly Bernard, Municipal	Savigny
	M ^{me} Crettaz Patricia	Savigny
	M ^{me} Estoppey Christiane	Forel (Lavaux)

M^{me} Pollien Carole

5.1.3 Bibliothèque de Savigny-Forel (BSF) (AG 872)

Vous trouverez ci-joint le rapport 2009 de la bibliothèque⁷, rédigé par M^{me} Françoise Vermot, bibliothécaire responsable du service.

5.1.4 Répartition des prestations liées à la scolarité obligatoire entre le canton et la commune (AG 872 - IPC 1740)

La révision de la convention « bibliothèque » a abouti à la conclusion d'un mandat de prestations passé avec l'Etat de Vaud. Cette forme de contrat permet de soustraire notre collaboration avec l'Etat de Vaud à l'application de la Loi du 22 février 2005 sur les subventions et d'éviter ainsi à nos Communes, Savigny et Forel (Lavaux), d'être tributaires des décisions du Grand Conseil quant à l'octroi de subventions.

Une liste des prestations scolaires attendues par l'Etablissement scolaire de Savigny-Forel et la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) a été établie en collaboration avec M^{me} Françoise Vermot, bibliothécaire, ainsi que la Municipalité. Sur la base de celle-ci, nous avons formulé une offre de prestations, laquelle a été adjugée par la DGEO et la direction de l'Etablissement scolaire.

Forel (Lavaux)

⁷ Rapport d'activités 2009 de la bibliothèque

Ce mandat est entré en vigueur le 1^{er} août 2009 et a impliqué l'augmentation des taux d'activité du personnel de la bibliothèque de 100 % à 150 %, réparti par 86 % à charge du scolaire et 64 % à charge du public.

5.1.5 Transports scolaires (*AG* 235 – *IPC* 563/1924)

5.1.5.1 Service des transports scolaires

Vous trouverez ci-joint le rapport d'activités 2009 du service des transports scolaires⁸, rédigé par M. Roland Stehlin, responsable du service.

5.1.5.2 Permis de conduire

En 2009, deux collaborateurs du service de la conciergerie ont obtenu leur permis de car (catégorie D), respectivement en mars et avril.

Grâce à cette organisation, nous disposons de plus de souplesse pour assurer des remplacements au pied levé, accorder des congés à des collaborateurs, etc.

5.1.6 Association des parents d'élèves de Savigny-Forel (AG 397)

L'association constituée en 2008 est toujours active.

Nous collaborons ponctuellement avec elle sur certains dossiers.

En 2009, une délégation de celle-ci nous a notamment proposé sa contribution pour mener l'enquête de besoin et d'intérêt en matière d'accueil des enfants auprès de la population savignolane et procéder au dépouillement, ainsi qu'à l'analyse de ce sondage. Nous remercions ici les intéressés de leur concours.

⁸ Rapport d'activités 2009 du service des transports scolaires

5.2 Section 2 Sports

5.2.1 Commission « activités sportives » de Lausanne Région (AG 41)

La Commission « activités sportives » de Lausanne Région a pris l'initiative d'organiser une journée sportive régionale en collaboration avec les sociétés sportives locales des 29 communes membres de Lausanne Région. Celle-ci a eu lieu le dimanche 4 octobre 2009.

Les objectifs de cette journée étaient de promouvoir le sport et plus particulièrement certains sports « découvertes », encourager la pratique sportive, permettre aux sociétés sportives locales de se présenter, faire connaître la région sur le territoire de laquelle plus de 80 sports peuvent être pratiqués.

A Savigny, le Broomball Club s'est présenté avec succès à la salle de gymnastique du Complexe scolaire, ce dont nous lui sommes reconnaissants.

5.2.2 Projet d'un terrain de sport à Mézières (AG 1902)

Dans notre rapport de gestion 2008 (sous chiffre 5.2.3), nous exposions que les 10 communes du FC Jorat-Mézières assuraient l'investissement relatif à la construction d'un terrain synthétique à Mézières et que les communes des autres équipes du groupement, dont Savigny, participeraient aux frais d'entretien et de provisionnement pour le remplacement du revêtement dans 20 ans.

Toutefois, les communes membres du FC Jorat-Mézières en ont finalement décidé autrement, en ce sens qu'elles ont renoncé à ouvrir la collaboration aux frais de fonctionnement du terrain à d'autres communes. En outre, nous ne savons pas, à ce jour, si l'utilisation de cet équipement sera accessible aux clubs du groupement.

6. Domaines et bâtiments / Forêts / Travaux

6.1 Section 1 Domaines et bâtiments

6.1.1 Entretien des immeubles (DB 277)

La Commission « Bâtiments » s'est réunie à 3 reprises, soit les 18 juin, 13 août et 12 novembre 2009.

Vous trouverez ci-joint son rapport d'activités 2009⁹, ainsi qu'un tableau résumant l'utilisation du crédit-cadre 2005-2009 par bâtiment.

6.1.2 Maison de commune (DB 56)

- Le système d'interphone situé à l'entrée extérieure du bâtiment administratif a été réparé et mis au niveau de la technologie actuelle, car il était d'origine (1991).
- Nous avons profité du remplacement de la machine à café (évoqué sous chiffre 3.1.4 ci-dessus) pour compléter et rénover une partie de l'agencement de cuisine de la cafétéria.
- Un store à lamelles d'une salle de classe a été réparé.
- La Maison de commune dispose d'un système d'alarme incendie depuis sa construction en 1991. En 2008, la société chargée de gérer cette installation nous a informés qu'une modernisation/mise à niveau de la connexion était nécessaire au cours de la période 2009-2012. Afin de bénéficier d'une offre spéciale, nous avons adjugé les travaux en 2009. Cependant, selon la planification couvrant toute la Suisse, ceux-ci seront effectués en janvier 2011.

6.1.3 Forum (DB 38)

Durant l'année 2009, nous avons procédé aux travaux d'entretien suivants :

- Réparation de la ventilation de la salle de conférences
- Remplacement de ferme-portes
- Remplacement de 10 piétements rabattables des tables de la salle de spectacles
- Acquisition de vaisselle et couverts divers (env. 70 pièces de chaque) pour compléter les services.

⁹ Rapport d'activités 2009 de la Commission « Bâtiments »

6.1.4 Chauffage à distance (DB 186)

Au cours de sa séance du 6 octobre 2008, le Conseil communal a accordé un crédit destiné à l'amélioration du réseau de chauffage à distance, remplaçant notamment le mazout par le gaz (préavis n° 12/2008).

Dans le cadre de l'appel d'offres effectué au cours de l'année 2009 pour la réalisation de ces travaux, nous nous sommes aperçus que les coûts étaient plus élevés que prévus dans le préavis n° 12/2008 et communiqués lors de la séance du Conseil communal du 6 octobre 2008 s'agissant de la production de chaleur exclusivement au gaz. Au vu des dépassements constatés, un crédit complémentaire de CHF 61'000.00 a été demandé au Conseil communal (préavis n° 09/2009). La commission chargée de l'étude de ce préavis a proposé d'amender le crédit sollicité comme suit : « Compenser partiellement, pour au moins CHF 35'000.00, le montant du crédit complémentaire demandé en renonçant provisoirement au remplacement de l'ancienne chaudière à mazout de 1983 par une nouvelle chaudière à gaz ». Cet amendement a été accepté par le Conseil communal au cours de sa séance du 5 octobre 2009.

Il résulte de ce qui précède que le Conseil communal s'était prononcé pour le remplacement des deux chaudières à mazout par deux chaudières à gaz en 2008. Or, en acceptant l'amendement précité en 2009, le Conseil communal a manifesté son intérêt pour la reprise de l'étude de développement d'une production combinée de chaleur bois/gaz.

6.1.5 Complexe scolaire et salle de gymnastique (DB 54/277/502 – IPC 1034)

- Les travaux de réaménagement des bureaux du directeur et du secrétariat, regroupés dans le local du bureau de l'ancien directeur, ont été effectués. Il reste à réaménager la salle de conférences dans le local anciennement occupé par le secrétariat (acquisition de mobilier) et à rénover la cuisine de la salle des maîtres qui est en piteux état.
- Suite aux contrôles effectués dans le cadre de l'évaluation de la sécurité du parc immobilier scolaire, sur requête du 27 juin 2008 du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC), des travaux de renforcement de la dalle de l'abri de protection civile du Complexe scolaire (route de Mollie-Margot 5) ont été effectués. Comme le résultat des contrôles a été connu en fin d'année 2008 et le coût des travaux au début de l'année 2009, ceux-ci n'ont pas pu être portés au budget 2009. Dès lors, ils ont été financés par un crédit complémentaire accordé par le Conseil communal au cours de sa séance du 5 octobre 2009 (préavis n° 08/2009).
- Diverses portes des bâtiments du Complexe scolaire et de la salle de gymnastique ont été réparées, ainsi que des ferme-portes remplacés.
- Quatre luminaires projecteurs défectueux du préau couvert ont été réparés; des armatures anti-vandalisme ont été posées.

- Des travaux de terrassement pour remettre à niveau (niveler) le terrain de sport extérieur ont été effectués.
- Un store à lamelles d'une classe spéciale a été remplacé.
- Deux vitres de fenêtres de la salle de gymnastique, brisées par des auteurs inconnus en mai 2009, ont été remplacées. L'assurance a intégralement pris en charge ce sinistre.
- En octobre 2009, une conduite communale d'eau potable raccordée à la salle de gymnastique s'est rompue et a occasionné des dégâts à la terrasse située à l'ouest du bâtiment des classes normales en soulevant les pavés. Le tronçon de conduite a été remplacé et la terrasse a été réparée. Les travaux ont été pris en charge par l'assurance, sous déduction d'une franchise de CHF 2'000.00.
- Le lave-linge de l'appartement de service a été remplacé, partiellement sous garantie, vu son âge (5 ans).

6.1.6 Collège du Martinet (DB 699)

Un préavis sollicitant l'autorisation de vendre le Collège du Martinet en l'état sera présenté au Conseil communal au cours de sa séance du 26 avril 2010.

6.1.7 Pavillon scolaire (DB 1141)

Successivement, à deux reprises au mois de février 2009, des caches de néon de salles de classes sont tombés et d'autres se sont décelés, menaçant de se détacher. Les causes de ces incidents ont été analysées par le biais d'expertises, afin de déterminer les travaux à entreprendre pour rétablir la sécurité des locaux. A l'issue de cette analyse, les fermes de la toiture du bâtiment ont été renforcées et les luminaires des trois classes ont été remplacés. Au cours de sa séance du 5 octobre 2009, le Conseil communal a accordé le crédit complémentaire nécessaire pour le financement de ces travaux (préavis n° 08/2009).

6.1.8 Collège du Jorat (DB 277/695)

Suite aux contrôles effectués dans le cadre de l'évaluation de la sécurité du parc immobilier scolaire, sur requête du 27 juin 2008 du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC), les faux-plafonds des classes du Collège du Jorat ont dû être remplacés. Comme le résultat des contrôles a été connu en fin d'année 2008 et le coût des travaux au début de l'année 2009, ceux-ci n'ont pas pu être portés au budget 2009. Dès lors, ils ont été financés par un crédit complémentaire accordé par le Conseil communal au cours de sa séance du 5 octobre 2009 (préavis n° 08/2009).

6.1.9 Eglise (DB 568)

Le moteur défectueux de la cloche n° 1 a dû être remplacé au début de l'année 2009. Dans le même temps, la centrale de commande de l'horloge a également été remplacée et mise à niveau, dès lors que les pièces détachées du système existant n'étaient plus disponibles. Comme ces pannes sont survenues à fin 2008, les travaux n'ont pas pu être portés au budget 2009. Aussi, ils ont été financés par un crédit complémentaire accordé par le Conseil communal au cours de sa séance du 5 octobre 2009 (préavis n° 08/2009).

6.1.10 Déprédations aux bâtiments (DB 2/54/868/1141 – PO 487)

- Dans la nuit du 29 au 30 janvier 2009, deux commerces de l'Agora ont été cambriolés, occasionnant des dégâts à plusieurs portes et porte-fenêtre du bâtiment.
- Durant le week-end du 14/15 mars 2009, divers murs des bâtiments du Complexe scolaire ont été souillés par des tags et inscriptions.
- Entre les 1^{er} et 5 mai 2009, deux vitres de fenêtres de la salle de gymnastique ont été brisées par des auteurs inconnus.
- Durant le week-end du 27/28 juin 2009, le grillage de la porte d'accès ouest de l'abri public de protection civile de la route de Mollie-Margot 5 a été endommagé.
- Dans la nuit du 9 au 10 août 2009, le bar à café Sunset a été cambriolé, occasionnant des dégâts au bâtiment.
- Entre les 25 et 27 septembre 2009, des dégâts ont été causés au Pavillon scolaire (tag et début d'incendie d'un store).
- Entre les 21 et 23 novembre 2009, une vitre de l'abribus « Publoz », sis à la route de la Claie-aux-Moines, a été brisée.

6.2 Section 2 Forêts

6.2.1 Exploitation des bois (*DB 5/31 – TR 953*)

6.2.1.1 Généralités

• Le rapport annexé du garde forestier¹⁰ vous renseignera sur le bilan d'exploitation 2009.

Le volume des bois exploités en 2009 a atteint 1'234 m³. Les contingents de coupes ont été limités par le canton pour la période 2009-2011.

 Avec la collaboration de l'Etat de Vaud, qui a participé au projet à hauteur de CHF 15'000.00 sur un coût total au 31 décembre 2009 de CHF 20'311.85, un étang a été créé et aménagé au chemin du Gresaley.

Ce biotope, doté d'une grande valeur paysagère et biologique, permettra la reproduction de plusieurs espèces végétales et animales, dépendantes de milieux aquatiques pour vivre et se développer.

Les petits entretiens, tels que par exemple le dégagement des branches qui obstrueraient le canal d'arrivée et d'évacuation des eaux, seront effectués par ou sous le contrôle du garde forestier. En revanche, les travaux plus importants, tels que curage de l'étang ou transformation de l'ouvrage, seront réalisés en collaboration avec le Service des forêts, de la faune et de la nature (SFFN). Le financement des travaux importants nécessaires au maintien de la qualité du biotope sera décidé selon entente préalable entre les parties et en règle générale, les frais seront partagés par moitié entre le canton et la commune.

6.2.1.2 Travaux d'entretien des forêts (sylviculture)

Le coût des travaux 2009 s'est élevé à CHF 37'849.45 contre CHF 29'687.70 en 2008. Ce montant inclut les heures que le garde forestier a consacrées à la création de l'étang du Gresaley, représentant environ CHF 6'000.00.

6.2.2 Politique forestière (DB 5/204)

6.2.2.1 Fédération des triages du 5^{ème} arrondissement

 Les travaux d'élaboration du Plan directeur forestier du 5^{ème} arrondissement se sont poursuivis : l'établissement de la carte des associations végétales et phytosociologiques (inventaires botaniques) est toujours en cours.

¹⁰ Rapport d'activités 2009 de M. Karali Mikesch, garde forestier

 En relation avec l'étude engagée en 2007 sur le potentiel global de bois énergie d'arrondissement, une carte localisant la répartition des dépôts à plaquettes a été établie.

6.2.2.2 Triage de Savigny

- La convention relative aux équipements et applications informatiques pour la gestion forestière (rapport de gestion 2008, chiffre 6.2.2.3) a été signée par la Commune de Lutry pour le compte du triage et mise en œuvre.
- A fin 2009, le triage s'est préoccupé de recruter le remplaçant de M. Karali Mikesch, garde forestier, qui a pris sa retraite au 31 mars 2010.
- La révision du Plan de gestion des forêts communales, respectivement du triage, sera mise en œuvre en 2011.

6.3 Section 3 Travaux

6.3.1 Réseau routier et places (TR 230/304/1519 – PO 432/1903)

6.3.1.1 Entretien 2009

- Nous avons procédé au reflachage de la route du Martinet, ainsi qu'à des reflachages ponctuels sur diverses routes communales, durant 2 jours.
- Profitant des travaux de remplacement du collecteur d'eaux usées La Vaudèze Saint-Amour – Pra Charbon, nous avons posé un collecteur d'eaux claires et de grilles à la route de Saint-Amour. Celle-ci a ensuite été goudronnée et gravillonnée.
- Le chemin de Pra Charbon, sur le tronçon depuis la route d'Oron jusqu'à la STEP, qui avait été reconstruit et goudronné en 2008, a été gravillonné en 2009, dans le cadre du chantier de la route de Saint-Amour.
- Profitant des travaux de chemisage du collecteur d'eaux usées du chemin des Marguerites, nous avons participé, conjointement avec les propriétaires, au remplacement du caniveau d'entrée et à la réfection de la patte-d'oie.
- Nous avons procédé à la réfection de la surface du carrefour route des Miguettes/route de Lutry, endommagée suite au gel de la chaussée. Comme ces travaux concernaient également une portion de route, hors traversée de localité (RC 769c, route de Lutry), le canton a accepté de participer à près de la moitié des frais.
- Le service de la voirie a procédé à la réparation des bords de la route des Miguettes, au lieu-dit « Grange de la Tour ».
- Nous avons profité des travaux de pose d'une conduite de gaz en bordure du chemin et de la route du Poisat pour procéder à l'élargissement de cette dernière par l'aménagement d'une banquette en gravier gras, sur une longueur de 370 mètres. La Commune de Forel (Lavaux) a fait de même en ce qui concerne le chemin du Poisat sur son territoire.
- Nous avons procédé au remplacement et/ou à la réparation de plusieurs grilles et regards sur diverses routes communales, notamment à la route de Mollie-Margot, à la route de Pierre-Ozaire et au sentier de la Cure (pose d'un caniveau d'une longueur de 12 mètres).
- Nous avons bouché des trous et des fissures, ainsi que comblé des affaissements sur diverses routes communales, y compris sur les pavés et marches d'escalier autour du Forum.

Réfection des bords de route





Avec rhabillage de terre



6.3.1.2 Signalisation et marquage routiers

- Une quinzaine de panneaux de signalisation routière, usés par le soleil, ont été remplacés.
- Le marquage des lignes blanches en bordure des routes des Miguettes et de la Goille, adjugé en 2008, a été effectué au printemps 2009.
- Le marquage des places de parc sises devant les commerces du Forum a été rafraîchi.

6.3.1.3 Accidents de la circulation

Trois accidents de la circulation n'ont pas provoqué de dégâts significatifs.

 Un accident de la circulation a provoqué des dégâts aux installations cantonales, à savoir la barrière en bois, côté amont de la route d'Oron, en face de la STEP. Suite à cet incident, qui n'est pas le premier, nous sommes intervenus auprès du Voyer des routes, afin que l'opportunité de mettre en place une glissière de sécurité, en amont et en aval à cet endroit, soit examinée.

6.3.2 Trottoirs (TR 1519/1937)

Au cours de sa séance du 15 février 2010, le Conseil communal a accordé un crédit pour la construction d'un trottoir le long de la route de Pré la Pierre (préavis n° 02/2010).

Depuis plusieurs années, mais plus particulièrement dans le contexte de l'examen de ce préavis, le Conseil communal a réitéré son vœu de connaître les intentions et la planification élaborée par la Municipalité en matière d'aménagement de cheminements piétons. Naturellement, la Municipalité s'est également posé ces questions et s'est interrogée aussi sur l'opportunité de réaliser une sorte de plan directeur d'aménagement des trottoirs. A ce stade de nos réflexions, il nous apparaît que cette dernière solution, certes intéressante, n'est guère pertinente; en effet, les priorités d'aménagement, compte tenu de la configuration des lieux, des travaux prévus dans les secteurs concernés et de nos finances, nous sont finalement connues. Il reste par conséquent à affiner l'ordre chronologique des réalisations, ainsi que le coût de construction des ouvrages. Or, une étude préliminaire d'intention prendrait du temps, serait onéreuse et chaque ouvrage devrait de toute façon faire l'objet d'une étude détaillée pour établir la demande de crédit.

Ainsi que nous l'avons communiqué aux commissions chargées de l'étude du préavis n° 02/2010, nous récapitulons ci-après les priorités définies (sans préjudice de la chronologie) :

Route du Grenet env. 1'000 mètres
 Route des Miguettes env. 500 mètres
 Eden-Roc jusqu'au chemin des Humberts env. 550 mètres
 Chemin des Humberts jusqu'à la route de Pierre-Ozaire env. 520 mètres

6.3.3 Eclairage public (TR 495)

- Nous avons terminé les travaux d'installation d'un éclairage public le long de la route de la Roche et posé neuf ensembles d'éclairage.
- Pour le surplus, nous avons procédé aux travaux courants d'entretien du réseau d'éclairage public.

6.3.4 Places de jeux (TR 304)

Comme indiqué dans notre rapport de gestion 2008 (sous chiffre 6.3.4), nous avons procédé à la rénovation complète de la place de jeux du chemin de la Verne, soit réfection des fondations, exécution d'un drainage, pose d'un revêtement spécial et remplacement des jeux.

Place de jeux avant rénovation





Place de jeux après rénovation





6.3.5 Abribus (DB 868)

- Nous avons remplacé l'abribus du centre du village. Swisscom Suisse SA a financé la part des travaux relatifs au maintien de la cabine téléphonique publique intégrée à celui-ci.
- En 2008 déjà, l'Association La Branche à Mollie-Margot avait sollicité l'aménagement d'un abribus en face du débouché du chemin de la Branche sur la route de Mollie-Margot. Durant l'année 2009, nous avons appuyé ses démarches auprès du Service du développement territorial (SDT), aux fins d'obtenir une autorisation. A priori, la réponse du canton est négative, mais l'étude d'une autre solution est en cours, aux fins de permettre malgré tout cet aménagement.

6.3.6 Piliers publics (AG 929)

Nous avons installé deux panneaux d'affichage à messages variables, aux entrées de la localité, sur les routes de la Claie-aux-Moines et d'Oron. Ceux-ci permettent de diffuser plusieurs informations simultanément et d'annoncer des manifestations. Aux endroits précités, ils remplacent aussi les panneaux en bois utilisés par les sociétés locales pour signaler leurs activités.

Ils sont gérés électroniquement depuis l'administration communale.

6.3.7 Entretien des cours d'eau (TR 953)

- Les travaux de réfection des berges du ruisseau de Pra Charbon, à la hauteur de la STEP, ont été effectués et subventionnés par le canton à un taux de 62 %.
- Nous avons procédé à la réfection partielle de l'endiguement du canal du Martinet (ruisseau de Pierre-Ozaire), sur une longueur d'environ 25 mètres. Ces travaux ont été subventionnés par le canton à un taux de 62 %.

6.3.8 Entretien des espaces verts (TR 133 – DB 1675)

Terrains :

- La tonte du gazon, comprenant le terrain de football de Saint-Amour, a représenté une surface d'environ 25'800 m².
- Le terrain de football de Saint-Amour, ainsi que le terrain d'entraînement du Complexe scolaire ont subi un « grand service », consistant en un entretienrégénération complet, ainsi qu'un réensemencement.

Plantations :

- Environ 3'500 plantes fleuries ont été plantées dans une vingtaine de massifs et une trentaine de bacs à fleurs durant les saisons d'hiver, de printemps et d'été.
- Une septantaine d'arbres tiges de 5 à 7 mètres ont été taillés.
- Cinq arbres de 10 mètres et plus ont été taillés avec l'intervention d'un véhicule muni d'une nacelle.

6.3.9 Véhicules et machines du service de la voirie (AG 1761)

Durant l'année 2009, nous avons acquis ou remplacé les machines suivantes :

- Une débroussailleuse
- Un aspirateur à feuilles
- Un motoculteur

6.3.10 Déchets (TR 58/1225/1939)

6.3.10.1 Ramassage et collecte

Les quantités de déchets collectés en 2009 auprès des ménages, des commerces et des entreprises de la commune ont été les suivantes :

Catégorie	Quantité 2008 (en tonnes)	Quantité 2009 (en tonnes)	Différence (en %)
- Ordures ménagères	746.64	745.18	- 1.46
Objets encombrants (sans les métaux et le bois usagé)	96.08	95.92	- 0.16
- Déchets compostables	738.51	754.57	+ 16.06
- Papier et carton	295.41	278.38	- 17.03
- Verre	183.70	180.58	- 3.12
- Métaux	36.55	52.44	+ 15.89
- Aluminium	0.36	0.43	+ 0.07
- Fer blanc	4.66	5.33	+ 0.67
- Textiles	7.66	25.65	+ 17.99
- PET	8.99	9.52	+ 0.53
- Déchets spéciaux des ménages	2.62	4.10	+ 1.48

6.3.10.2 Création d'une déchetterie

- L'acte d'achat des parcelles RF n° 232 et 499 a été signé le 14 juillet 2009, au prix prévu dans le préavis n° 10/2008 de CHF 950'000.00.
- L'étude d'aménagement a fort bien progressé; elle a abouti à la confection d'un dossier proposant une nouvelle affectation de la parcelle, comprenant, comme c'est l'usage en matière d'aménagement du territoire, un rapport 47 OAT, un plan de situation et un règlement. Le dossier a été adressé au Service du développement territorial pour examen préalable le 17 décembre 2009. Le rapport de synthèse des services de l'état était attendu pour fin mars 2010, mais un retard nous a été annoncé.
- Les étapes suivantes consisteront à mettre le plan d'affectation à l'enquête publique et à rédiger un préavis à l'intention du Conseil communal. Simultanément, le projet de déchetterie sera affiné et ses coûts estimés.

7. Urbanisme / Police / Protection civile

7.1 Section 1 Urbanisme

7.1.1 Police des constructions (TR 73)

Vous trouverez ci-dessous la statistique des permis de construire délivrés en 2009.

Permis de construire délivrés	2008	2009	
- Constructions nouvelles	12	11	
- Transformations	10	16	
- Enquêtes complémentaires	1	1	
- Démolitions	1	0	
- Equipements/aménagements de parcelles	5	0	
- Prolongations de permis	0	0	
- Cabanes de jardin / serres / pergolas	2	1	
- Antennes	0	0	
- Chauffages / pompes à chaleur / capteurs solaires / citernes	4	11	
Murs de soutènement / aménagements de jardins	2	4	
- Piscines	0	4	
- Velux	2	3	
- Vérandas / jardins d'hiver	1	1	
- Divers	0	1	
Totaux 40			

Les 53 permis de construire délivrés en 2009, se répartissent comme suit :

- 21 dossiers soumis à l'enquête publique
- 22 dossiers dispensés d'enquête publique

7.1.2.1 Urbanisation du quartier de la Porat

Comme indiqué dans notre rapport de gestion 2008 (sous chiffre 7.1.2.1), le plan directeur localisé (PDL) et l'étude de faisabilité « Développement de la zone intermédiaire de la Porat » ont été soumis à l'examen préalable auprès des services de l'Etat. Le rapport de synthèse des services et le rapport d'examen préalable nous sont parvenus à mi-juin 2009.

En travaillant sur les réponses à apporter aux remarques, questions et demandes d'études complémentaires des rapports précités, il s'est posé la question suivante : « Et si Savigny devenait un centre local ? ».

Le Plan directeur cantonal (PDCn) du 5 juin 2007 préconise de concentrer l'urbanisation dans des centres ainsi catégorisés : les centres cantonaux, régionaux et locaux. Savigny n'est pas intégré dans le PALM (Plan d'agglomération Lausanne-Morges) et n'est pas un centre cantonal ou régional.

La mesure B12 du PDCn donne une définition des centres locaux et des conditions qui doivent être remplies ; un exemplaire du texte de la mesure figure en annexe du présent rapport¹¹.

L'octroi du statut de centre local à notre commune aurait pour conséquence que le développement de celle-ci ne serait plus soumis à la limitation des + 15 % d'habitants, fixée par le PDCn. En particulier, le développement du centre de Savigny (toute la zone intermédiaire de la Porat est située dans un rayon de 500 mètres à compter du giratoire du centre du village) ne serait plus limité et pourrait être densifié notoirement. Quant au reste du territoire de la commune, son développement resterait limité au + 15 % mentionné ci-dessus.

Fort de ces réflexions, une entrevue a été organisée le 20 janvier 2010 avec le chef du Service du développement territorial (SDT). A l'issue de celle-ci, un courrier nous a été adressé, dont nous vous communiquons ci-après les extraits suivants :

- « ... Il est vraisemblable que la Commune de Savigny réponde objectivement aux critères permettant de l'identifier comme centre local ... ».
- « ... Les centres locaux doivent être définis dans le cadre des planifications régionales, conformément à la mesure B12 du PDCn ... ».

Depuis lors, nous avons obtenu du Préfet du district de Lavaux-Oron l'engagement de réunir les communes concernées par le démarrage d'une planification territoriale régionale dans le courant du printemps 2010.

¹¹ Mesure B12 du Plan directeur cantonal (PDCn) du 5 juin 2007

Au vu de ce qui précède, la Municipalité a pris la décision de suspendre temporairement l'élaboration de la mise au point du dossier PDL la Porat jusqu'à l'organisation de cette rencontre. Si à la suite de celle-ci, nous devions conclure qu'une planification régionale n'a aucune chance d'aboutir dans un délai raisonnable, nous reprendrions alors l'étude du dossier PDL là où nous l'avons laissée.

7.1.2.2 Giratoire de la Claie-aux-Moines

L'étude de ce projet difficile s'est poursuivie activement en 2009.

Des progrès notoires dans son élaboration ont été enregistrés. En particulier, le tracé de la nouvelle route a obtenu l'aval de la propriétaire principale concernée. Des pourparlers ont eu lieu avec un autre propriétaire concerné. La Commune de Belmont-sur-Lausanne, également touchée par le projet, doit encore se prononcer.

Restera alors à reprendre les discussions avec le Service du développement territorial (SDT), la Municipalité persistant à penser que l'affectation des terrains bâtis à la Claie-aux-Moines doit être réglée (actuellement, ils sont tous colloqués en zone intermédiaire).

7.1.2.3 Echange de zones au lieu-dit « Combafou »

Le projet de modification du Plan des zones du 27 février 1981, au lieu-dit « Combafou », a été soumis à l'enquête publique du 24 avril au 24 mai 2009. Il a fait l'objet de deux oppositions individuelles, une opposition collective et cinq observations.

Un préavis (n° 11/2009) relatif à ce projet a été présenté au Conseil communal au cours de sa séance du 23 novembre 2009. La modification proposée au Plan des zones a été adoptée, de même que les conclusions de la Municipalité sur les oppositions.

En janvier 2010, le dossier a été transmis au Département de l'économie pour approbation et notification des décisions communales sur les oppositions avec voie de recours à la Cour de droit administratif et public (CDAP) du Tribunal cantonal.

7.1.2.4 Equipement collectif du quartier Daumuse/Girolles et construction d'un trottoir

La construction d'un trottoir le long de la route de Pré la Pierre sera menée à bien en 2010 ; en effet, le Conseil communal a accordé le crédit nécessaire à cet effet, à sa quasi-unanimité, au cours de sa séance du 15 février 2010.

En 2009, toutes les parcelles concernées, sauf une, ont fait l'objet d'enquêtes publiques en vue de la réalisation de villas. Les permis de construire ont été délivrés, sans qu'aucune opposition n'ait été enregistrée.

En 2009, les installations d'équipement collectif du terrain (collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires, ainsi que conduite d'eau potable) ont été reconnues conformes. Aussi et conformément à la convention passée le 26 août 2008 avec le promoteur, elles ont été reprises gratuitement par la commune.

7.1.3 Prévention des dangers naturels (TR 1892 – PO 925)

Comme indiqué dans notre rapport de gestion 2008, le début de l'étude a été fixé en 2010 par le canton en ce qui concerne notre commune.

Ce dossier constitue un volet particulier de l'étude plus globale menée par le canton, relative à l'analyse des dangers et des risques de catastrophes naturelles, techniques ou sociétales, développée sous chiffre 7.2.5 ci-après.

7.2 Section 2 Police

7.2.1 Réforme policière vaudoise (AG 42)

Le 27 septembre 2009, le peuple vaudois a tranché en faveur du protocole d'accord signé en décembre 2008 entre le Conseil d'Etat, l'Union des communes vaudoises (UCV) et l'Association de communes vaudoises (AdCV). La mise en œuvre du protocole d'accord est en bonne voie.

En ce qui concerne notre commune, nous pourrons continuer à collaborer avec nos partenaires de la police intercommunale, Pully, Paudex et Belmont-sur-Lausanne. Cependant et conformément au protocole d'accord, nous devrons, en 2010, formaliser cette collaboration sous la forme d'une association de communes, en lieu et place des contrats de prestations actuellement en vigueur. Un préavis en ce sens sera présenté simultanément aux Conseils communaux des quatre communes en 2010.

7.2.2 Police intercommunale (PO 160)

7.2.2.1 Collaboration intercommunale

Il nous plaît, une fois encore, de relever, l'excellent esprit de collaboration et les compétences dont font preuve les cadres et les agents de la police intercommunale.

En 2009, le Commandant Claude Cagna a pris sa retraite ; il a été remplacé par le Commandant Dan-Henri Weber.

7.2.2.2 Détail des activités de la police intercommunale à Savigny

Interventions	Nombre
- Interventions de police secours	173
Dénonciations à la Commission de police	24
- Amendes d'ordre	560
- Dénonciations à la Préfecture	48
Dénonciations à l'Office d'instruction pénale	8
Dénonciations au Tribunal des mineurs	0
 Accidents de la circulation, sans faute grave, avec arrangement à l'amiable 	9
Accidents de la circulation avec dommages matériels	6
Accidents de la circulation avec lésions corporelles	7
Accidents de la circulation mortels	0
 Ivresse au volant, sans accident, jusqu'à 0.5 ‰ 	6
- Ivresse au volant, sans accident, avec 0.8 % et +	2
 Ivresse au volant, avec accident, jusqu'à 0.5 ‰ 	0
- Ivresse au volant, avec accident, avec 0.8 ‰ et +	1

Décompte des heures d'activité du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2009	Heures			
Nombre d'heures planifiées selon convention	3'765.0			
- Interventions	374.0			
- Contrôles de circulation	221.5			
- Rédaction d'écrits	97.5			
- Patrouilles motorisées police secours	*2'392.5			
- Patrouilles pédestres police secours	115.0			
- Patrouilles motorisées police de proximité	273.0			
- Patrouilles pédestres police de proximité	136.5			
- Bureau	374.5			
Total 3'984.5				
Différence : 219.5 heures en « plus », soit une moyenne hebdomadaire de 4 heures				

^{*}Il s'agit de pondérer ce chiffre. En effet, un véhicule de police peut également avoir transité par Belmont-sur-Lausanne pour se rendre à Savigny ou vice versa, sans considérer ce déplacement comme une patrouille de police au sens propre. Il est donc difficile de chiffrer avec exactitude le nombre d'heures réelles effectuées.

7.2.2.3 Amendes et sentences municipales

Nous récapitulons ci-dessous les amendes encaissées en 2009 :

- Règles de la circulation	CHF 15'160.00
- Radars	CHF 26'170.00
- Règlements communaux	CHF 500.00
- Défenses publiques	

7.2.3 Contrôles de vitesse (PO 123)

- La gendarmerie n'a pas effectué de contrôle radar sur les axes cantonaux de notre commune au cours de l'année 2009.
- La Police de Pully a procédé à 40 heures de contrôles radar, effectués sur 8 artères différentes, dont le résultat est le suivant :

_	Nombre de véhicules contrôlés	5'656
_	Contraventions	330
_	Dénonciations à la Préfecture (excès de plus de 15 km/h)	11
_	Dénonciations au Juge d'instruction (excès de plus de 25 km/h)	2

Les vitesses maximales ont été enregistrées à la route de la Claie-aux-Moines (81/60 km/h) et à la route de Lutry (91/50 km/h).

- Dans le cadre de la police intercommunale, nous disposons d'un inforadar commun entre les communes partenaires; durant l'année 2009, il a fonctionné pendant 16 semaines à Savigny. Sa mission est avant tout préventive; les résultats que fournit cet appareil nous permettent de localiser les emplacements, sur le territoire communal, où des contrôles répressifs devraient être effectués (radar).
- Dans le cadre de la police intercommunale, nous disposons aussi d'appareils de mesure de la vitesse et de comptage des véhicules TMS. Ils ont été mis en place à six reprises à Savigny pour des contrôles d'une semaine au même endroit dans les deux sens. Les données recueillies ont permis de répondre à des interrogations de riverains, de parfaire la signalisation routière et d'envisager la mise en place de mesures de ralentissement du trafic.

7.2.4 Police du commerce (PO 79/215/925/1647/1663/1735/1808/1876 – TR 1892)

7.2.4.1 Registre communal des commerçants

Le projet du canton relatif à la création d'un registre communal et cantonal public des entreprises est toujours au point mort, depuis 2007.

7.2.4.2 Autorisations communales

Vous trouverez ci-dessous la liste des autorisations communales délivrées :

Types d'autorisation	2008	2009
- Permis temporaires pour la vente de boissons alcooliques à		
consommer sur place	21	23
- Lotos	2	1
- Tombolas	7	8
 Autorisations de police diverses (par exemple vente et distribution de matériel sur la voie publique, stand d'information, course pédestre, 		
fête foraine, etc.)	25	24
- Appareils automatiques		
(boissons froides sans alcool, essence, cigarettes)	1	0
- Exercice du commerce d'occasions	0	0
- Collecte de textiles	3	3
- Procédés de réclame	1	2

7.2.5 Protection de la population (PO 925)

Préambule

En 2007, le Conseil d'Etat a mandaté le Service de la sécurité civile et militaire pour réaliser une étude relative à l'analyse des dangers et des risques de catastrophes naturelles, techniques et sociétales.

Le résultat de cette étude a été présenté aux communes en 2009. Le message politique lié à cette démarche est de « mettre en œuvre une politique de gestion des risques et des dangers garantissant une meilleure maîtrise des événements » et « réaliser les cartes des dangers naturels ».

Dans le contexte de cette étude, 31 dangers et risques ont été identifiés et regroupés en 3 catégories, soit :

1) Inventaire des dangers naturels

Tremblements de terre, mouvements géologiques, avalanches, précipitations violentes, crues / inondations, ouragans, vagues de froid, vagues de chaleur / sécheresse, invasion ou pullulation d'espèces, épizooties (animaux), épidémies / pandémies

2) Inventaire des dangers techniques

Rupture de barrages, élévation de la radioactivité, accidents au sens de l'Ordonnance fédérale du 27 février 1991 sur les accidents majeurs (OPAM), transports de matières dangereuses (par route / par rail), accidents d'avions, accidents routiers de grande ampleur, accidents ferroviaires, accidents lacustres, grands incendies, pannes de réseaux (électriques, gaz naturel, systèmes de communication), intoxications de masse

3) Inventaire des dangers de société

Violences infra guerrières, violences sociales, grandes manifestations, crises d'approvisionnement (énergie, eau potable), pression migratoire

Pour chaque type de danger, le canton établit un plan de coordination des interventions aux niveaux cantonal et régional. Selon le programme que s'est fixé le Conseil d'Etat pour la législature 2007-2012, la période 2009-2012 consiste à mettre en œuvre progressivement des mesures de réalisation.

C'est ainsi qu'en 2009, les communes ont été sollicitées et appelées à collaborer sur les dossiers particuliers de la pandémie (vaccination de masse) et du plan canicule, exposés ci-après. C'est également dans le contexte de cette étude que notre commune sera appelée à collaborer à la carte des dangers naturels (CDN) en 2010 (voir chiffre 7.1.3 ci-dessus).

Pandémies (vaccination de masse)

L'Office fédéral de la santé publique a demandé aux cantons d'être en mesure de vacciner l'ensemble de la population en 14 jours, avec un préavis de 6 semaines. L'Office vaudois de la santé publique, en collaboration avec le Service de la sécurité civile et militaire, a défini les besoins pour mener à bien une vaccination d'une telle ampleur sur l'ensemble du canton. Le dispositif cantonal prévu comprend :

- La médecine scolaire
- Les soins à domicile
- Diverses institutions
- La mise sur pied de 18 centres de vaccination

Le canton a décidé de mettre en place de 2 centres de vaccination dans le district de Lavaux-Oron : un centre de vaccination a été retenu à l'Octogone de Pully et l'autre au Forum de Savigny, sur la base du dossier de reconnaissance établi au mois de mars 2009. Cela dit, la décision formelle en ce sens ne nous est pas encore parvenue.

Plan canicule

Au mois de juin 2009, les communes, les directions des centres médico-sociaux (CMS) et sociaux régionaux (CSR), ainsi que les représentants de la protection civile, ont été conviés à une séance d'information et de préparation à une éventuelle canicule, aux fins de réfléchir aux moyens adaptés aux régions concernées d'identifier les personnes vulnérables qui ne seraient pas prises en charge par les soins à domicile ou les établissements médico-sociaux (EMS).

A l'issue de celle-ci, il a été convenu d'établir la liste des personnes âgées de + de 75 ans. Cette liste a ensuite été analysée et élaguée pour ne retenir que les personnes vraiment seules, nécessitant une attention particulière, c'est-à-dire par exemple non suivies par un CMS, sans famille ou entourage.

Nous avons adressé à toutes les personnes ainsi identifiées, au nombre de 57 dans notre commune, un message personnel de prévention en cas de canicule.

Selon les informations communiquées par le canton au début de l'année 2010, l'opération sera renouvelée cet été.

7.2.6 Défense contre l'incendie (PO 981)

7.2.6.1 Collaboration intercommunale

Notre collaboration avec les Services de défense incendie et de secours (SDIS) d'Epalinges et de Vers-chez-les-Blanc/Montblesson/Chalet-à-Gobet se poursuit toujours dans de bonnes conditions.

7.2.6.2 Interventions

 Nous vous communiquons ci-dessous le détail des interventions 2009 du Corps des sapeurs-pompiers de Savigny :

Date	Lieu	Objet de l'intervention	Nombre de sapeurs	Heures
10.01.2009	Ch. de la Branche 28	Alarme automatique	3	3.00
12.01.2009	Ch. de la Branche 28	Alarme automatique	3	3.00
28.02.2009	Ch. de la Taborne 1	Déneigement du toit du bâtiment	5	14.00
28.02.2009	Ch. de la Branche 28	Alarme automatique	3	3.00
06.03.2009	Rte du Collège 7	Déneigement du toit du bâtiment (Pavillon scolaire)	7	19.00
26.03.2009	Ch. de la Branche 28	Alarme automatique	2	2.00
26.04.2009	Rte de Lutry	Feu de voiture	7	11.00
19.05.2009	Ch. de la Branche 28	Alarme automatique	5	5.00
15.08.2009	Ch. de Craivavers	Alarme officier de service	1	1.00
18.08.2009	Rte de la Goille	Feu de champ agricole	4	4.00
21.09.2009	Ch. des Ormeaux 18 (Epalinges)	Feu d'arbres	3	3.00
29.09.2009	Rte des Miguettes 2	Inondation des sous-sols	11	36.00
04.10.2009	Rte de Saint-Amour 20	Sauvetage d'un animal	6	11.00

- Dans le cadre de notre collaboration avec Epalinges, le SDIS de cette commune est intervenu 7 fois en renfort sur le territoire de Savigny, en fournissant personnel et matériel.
- 553 heures ont été consacrées à la formation de l'état-major et des sapeurspompiers.

 Un recrutement a été organisé en 2009 pour remplacer les démissionnaires de notre SDIS. C'est ainsi qu'un nouveau caporal déjà formé et que quatre recrues ont rejoint nos effectifs.

7.2.7 Contrôle des denrées alimentaires (PO 912/1105)

7.2.7.1 Commerce des denrées alimentaires

Le Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) a procédé à 11 inspections dans les établissements et commerces fournissant des denrées alimentaires, dont les résultats ont été dans l'ensemble satisfaisants.

7.2.7.2 Contrôle des champignons

- M^{me} Nelly Genillard-Rapin à Pully est contrôleuse officielle des champignons pour les communes de Pully, Paudex, Belmont-sur-Lausanne et Savigny. En 2009, elle a procédé à 22 contrôles pour les 4 communes.
- Le Sergent Olivier Bujard de la police intercommunale fonctionne en tant que suppléant du contrôleur officiel. Il a été sollicité à plusieurs reprises par les services d'urgence de divers centres hospitaliers pour des intoxications fongiques.

7.3 Section 3 Protection civile

7.3.1 Organisation régionale de protection civile (ORPC) de Lavaux (PO 312)

Nous vous remettons ci-joint le rapport de gestion 2009 de l'Organisation régionale de protection civile (ORPC) de Lavaux¹².

Le coût annuel par habitant s'est élevé à CHF 13.59 en 2009.

Au vu de la situation du compte des dispenses de constructions d'abris de protection civile et en vertu des directives du 3 août 1998 du Département de la sécurité et de l'environnement, le Service de la sécurité civile et militaire nous a autorisés à financer les frais 2008 de l'ORPC de Lavaux, d'un montant de CHF 49'948.10, au moyen des contributions de remplacement.

7.3.2 Abris de protection civile (PO 487)

- Au mois de janvier 2009, l'abri de protection civile du Complexe scolaire a fait l'objet d'un dégât d'eau causé par la rupture d'une conduite. Les locaux n'ont pas subi de dommages et ont seulement dus être asséchés. La réparation de la conduite a été partiellement prise en charge par notre assurance dégâts d'eau; le solde des frais a fait l'objet d'un crédit complémentaire (préavis n° 08/2009).
- L'abri de protection civile de la Roche a fait l'objet d'un contrôle périodique de la construction qui a mis en évidence des imperfections. Celles-ci seront corrigées en 2010, conjointement par une entreprise et par la protection civile dans le cadre d'un cours.
- L'abri de protection civile de la Maison de commune a fait l'objet d'un contrôle obligatoire des installations électriques. Les défauts constatés seront éliminés en 2010.

_

¹² Rapport de gestion 2009 de l'Organisation régionale de protection civile (ORPC) de Lavaux

8. Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAVIGNY

Vu le rapport de gestion ;

Ouï le rapport de la Commission de gestion ;

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

• De donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2009.

Au nom de la Municipalité de Savigny Le Syndic La Secrétaire

J.-P. Thuillard I. Sahli

Rapport adopté par la Municipalité dans sa séance du 3 mai 2010.